

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(68) 1055 final

Bruzelles, le 28 mars 1968

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL D'ASSOCIATION
SUR LA GESTION DE LA COOPÉRATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE

ANNÉE 1967

S O M M A I R E

<u>Introduction</u>		p. 1
<u>CHAPITRE I.</u>	- <u>Vue d'ensemble</u>	2
§ 1	- Engagements nouveaux	2
§ 2	- Etat d'avancement des opérations	5
<u>CHAPITRE II.</u>	- <u>Investissements et coopération technique liée</u>	11
§ 1	- Les décisions nouvelles de financement	11
§ 2	- La préparation et la présentation de nouveaux projets	17
§ 3	- Exécution des projets	18
§ 4	- Utilisation des investissements terminés	20
<u>CHAPITRE III.</u>	- <u>Aides à la production et à la diversification</u>	25
§ 1	- Aides à la production	25
§ 2	- Aides à la diversification	29
<u>CHAPITRE IV.</u>	- <u>Coopération technique générale</u>	35
§ 1	- Envois d'experts et d'instructeurs	35
§ 2	- Etudes générales	35
§ 3	- Programmes de formation	38
<u>CHAPITRE V.</u>	- <u>Autres modes d'intervention</u>	45
§ 1	- Secours d'urgence	45
§ 2	- Avances aux caisses de stabilisation	45
§ 3	- Aide à la promotion des exportations	46
<u>CHAPITRE VI.</u>	- <u>Administration de la coopération financière et technique</u>	47
§ 1	- Collaboration entre l'aide de la Communauté et les autres aides	47
§ 2	- Relations entre les instances communautaires et les autorités compétentes des EAMA	49
§ 3	- Gestion du personnel de contrôle et d'assistance technique	49

INTRODUCTION

Le présent rapport sur la gestion de la coopération financière et technique entre la Communauté et les Etats africains et malgache (EAMA) associés est le troisième établi par la Commission conformément à l'art. 27 de la Convention de Yaoundé. Par son objet et sa conception d'ensemble il est semblable aux deux précédents. Il porte sur les opérations engagées et réalisées pendant l'année civile 1967, tant sur les crédits du 2ème Fonds Européen de Développement (FED) que sur les prêts ordinaires de la Banque Européenne d'investissement (BEI). Il a été établi en collaboration avec la Banque pour les parties qui la concernent.

Sur la base des deux premiers rapports et en application de l'art. 27 de la Convention, le Conseil d'Association a défini l'orientation générale de la coopération financière et technique (résolutions 1/66 et 2/67). Cette définition constitue un acte politique important: elle établit, non seulement les lignes directrices de l'aide communautaire aux EAMA, mais aussi les règles gouvernant l'effort propre de ceux-ci dans la mesure où cet effort forme le complément de cette aide. Elle précise ainsi la charte de la "coopération" en vue du développement des Etats associés.

Le présent rapport expose en particulier la manière dont ont été appliqués dans la gestion de l'aide, les principes contenus dans l'orientation générale définie par le Conseil d'Association.

.../...

Chapitre I - VUE D'ENSEMBLE

§ 1. ENGAGEMENTS NOUVEAUX

En 1967, les engagements nouveaux pris par la Commission sur l'ensemble des crédits du 2ème FED se sont élevés à 122 millions d'u.c. Le rythme des engagements réalisé pendant les deux premières années et demie d'application de la Convention de Yaoundé, à savoir une moyenne annuelle de 124 millions, s'est donc à peu près maintenu. S'il peut l'être encore dans l'avenir, le Fonds se trouvera entièrement engagé à l'expiration de la Convention.

Pour obtenir le montant cité d'engagements nouveaux, les services de la Commission ont, durant l'année écoulée, présenté au Comité du FED 57 propositions de financement. Le Comité y a donné un avis favorable, au cours des 9 réunions qu'il a tenues. Toutes les propositions ont été suivies d'une décision de financement de la part de la Commission.

Répartition par secteur d'activité:

1. Si l'on regroupe les différentes formes d'aide par secteur d'activité (voir tableau no. 2), on remarque une nette progression en 1967 de la part des crédits consacrés à la production dite rurale, qui comprend l'agriculture (cultures principalement annuelles), les plantations (cultures pérennes), l'élevage et la pêche. La production rurale a bénéficié de presque la moitié des engagements nouveaux, ce qui porte à 43 % sa part des crédits cumulés du 2ème FED. Le soutien des prix d'exportation a représenté, en 1967, 1/10ème des engagements consacrés à ce secteur; cette part se réduit d'année en année. Les plantations ont bénéficié d'un quart des crédits du secteur; l'agriculture, des 6/10èmes.

Comme les années précédentes, la gamme des interventions financées pour l'agriculture est très large: elle va de la vulgarisation de méthodes améliorées et de petit équipement auprès des producteurs traditionnels à la transformation radicale des structures de production grâce à des aménagements complexes, et de l'amélioration de la productivité dans les

.../...

spéculations déjà existantes à l'introduction de cultures nouvelles. Souvent, des investissements importants et des améliorations proches du paysan, visant à la fois la production et la commercialisation et intéressant des cultures traditionnelles et nouvelles, se trouvent intégrés dans un même projet. La politique de la Commission est, en effet, de financer de préférence des opérations complètes et de dimension régionale pour la modernisation du secteur rural. Les frontières théoriques entre l'amélioration structurelle des productions, leur diversification et les investissements agricoles perdent de leur signification dans cette optique pragmatique.

2. En faveur de l'industrialisation (industries manufacturières, mines et énergie), les crédits engagés en 1967 sont relativement faibles par rapport au total des engagements. Cela résulte principalement de ce qu'aucun des dossiers de prêts ordinaires en instance auprès de la BEI n'a atteint dans l'année le stade décisif; plusieurs d'entre eux devraient aboutir dans les prochains mois. Quoique encore modestes, les crédits alloués sur le FED à ce secteur ont fortement augmenté par rapport aux années antérieures.

3. Le secteur des transports et communications vient, comme auparavant, au deuxième rang avec un quart des crédits totaux. Les travaux de construction portuaire y ont pris, cette année, une place prépondérante, quoique les travaux routiers conservent un volume assez important.

4. Par rapport aux années précédentes, les crédits réservés à l'hydraulique ont été élevés en 1967: ils intéressent l'approvisionnement en eau des populations, aussi bien dans les villes que dans les villages.

5. L'effort d'aide en matière de formation a augmenté durant l'année écoulée et se traduit par un accroissement des crédits consacrés aux programmes de bourses et de coopération technique. Si les montants globaux engagés pour ce secteur sont en diminution, c'est par suite d'une réduction importante des projets d'investissement. Les mêmes tendances se retrouvent d'ailleurs dans le domaine de la santé. Les investissements dans les services sociaux semblent avoir atteint, pour la plupart des pays associés, le niveau maximum par rapport aux dépenses de fonctionnement dont l'Etat peut assumer à présent la charge régulière.

.../...

Modes de financement

Si l'on ne considère que les investissements et les aides à la diversification, seuls susceptibles d'être financés par des prêts (Protocole no. 5, art. 11 et 36), la part de ceux-ci s'élève à 17 % dans les engagements pris sur le 2ème FED en 1967. Pour toutes les catégories d'aide, les crédits totaux engagés durant cette année sont constitués de 13 % de prêts à conditions spéciales et de 87 % de subventions non remboursables.

Après instruction commune avec la BEI et avis favorable de celle-ci, la Commission a décidé, jusqu'à la fin de 1967, l'octroi de prêts à conditions spéciales pour un montant de 19 millions d'u.c., soit presque la moitié du montant prévu dans la Convention de Yaoundé. Une quinzaine de projets pouvant probablement faire l'objet du même mode de financement étaient encore en instance.

Les prêts à conditions spéciales accordés en 1967 sont au nombre de 4; ils concernent une usine textile au Tchad, une plantation de palmiers à huile et une cimenterie au Cameroun, et la modernisation du chemin de fer Abidjan-Niger en Côte d'Ivoire. Les conditions financières de ces prêts s'étagent en durée de 17 à 30 ans et en taux d'intérêt de 1 à 3 %, en fonction de la rentabilité financière escomptée des projets et de la capacité d'endettement des pays intéressés. L'un des 4 prêts en question est "à deux étages": l'Etat, dont la situation justifie l'octroi de conditions particulièrement favorables, bénéficie de clauses financières spéciales, à charge de prêter à son tour le montant du capital à l'entreprise à des conditions adaptées à la rentabilité propre du projet.

Nature des aides

1. L'année 1967 se caractérise par une forte progression des engagements au titre des aides à la diversification (voir tableau no. 1). Cette progression est d'autant plus remarquable que, ainsi que nous le verrons plus loin (chap. III, § 2), une partie des crédits engagés au titre des

.../...

investissements économiques intéresse aussi la diversification des économies des EAMA. La poursuite de l'objectif de diversification, sur lequel le Conseil d'Association a mis l'accent, a donc marqué l'action du FED de manière particulière.

2. Par rapport à la période 1965/66, couverte par le précédent rapport, la coopération technique liée effectivement décidée a fortement augmenté (+ 43 %), sans toutefois rejoindre le niveau du début du 2ème FED (année 1964/65). Cette forme d'aide n'est pas liée seulement à des investissements économiques et sociaux, mais aussi à des projets de diversification et à des opérations d'amélioration structurelle de l'agriculture financées dans le cadre des aides à la production.

Comme les deux rapports précédents l'ont déjà signalé, la majeure partie des études et prestations d'experts liées à des projets est comprise dans le financement de ceux-ci; pendant l'année écoulée, ce fut le cas pour 60 % de cette forme d'aide. Les montants engagés à ce titre en dehors des projets - crédits compris dans la rubrique "projets séparés d'assistance technique" - marquent une diminution en 1967 (voir tableau no. 4); mais ces variations ne sont guère significatives, car ces opérations faisant l'objet de décisions spécifiques peuvent se rapporter à des investissements déjà approuvés les années antérieures, et même sur le 1er FED dans quelques cas, ou à des opérations à financer éventuellement au cours des exercices suivants.

Il paraît surtout intéressant de rapprocher, pour les trois premières années et demie du 2ème FED, les montants engagés, d'une part, pour les investissements et les aides à la diversification et, d'autre part, pour la coopération technique liée, en excluant évidemment de celle-ci les prestations en personnel faisant partie de l'objet même des projets (encadrement, formation, etc...). Sans recouvrir exactement les mêmes opérations, ces données portent sur une période assez longue pour permettre de fournir, de manière approximative, le rapport entre le coût de l'assistance technique et celui des investissements dont elle permet la réalisation. A la fin de 1967, ce coefficient était de 10,6 %.

.../...

La Commission s'efforce de maintenir un rapport optimum entre les investissements et l'assistance technique pour la préparation, la mise au point, la surveillance et la mise en route de ceux-ci. C'est en grande partie de la quantité et de la qualité de l'assistance technique fournie que dépend la capacité des pays associés d'absorber un volume important d'investissements nouveaux.

3. Au titre de la coopération technique générale, l'année 1967 a vu l'utilisation nouvelle de deux formes d'aide prévues à la Convention de Yaoundé (Protocole no. 5, art. 9):

- a) l'envoi d'instructeurs pour une mission déterminée et une durée limitée (cf. chap. IV, § 1) dans deux établissements africains d'enseignement professionnel;
- b) et un programme d'information et de documentation destiné à favoriser le développement des échanges entre les Etats associés et la Communauté par la participation de ces Etats à des foires et expositions organisées dans les Etats membres de la Communauté (cf. chap. V, § 3).

Répartition par pays

Grâce aux projets approuvés durant l'année écoulée, la répartition par pays des crédits engagés (voir tableau no. 3) ne présente plus d'importantes lacunes, comme c'était encore le cas, notamment pour le Gabon, au 31 décembre 1966.

Mis à part les montants importants réservés aux aides à la production et à la diversification, qui sont alloués par pays dans la Convention, la Commission a pour tâche d'engager les crédits du 2ème Fonds au fur et à mesure que des projets valables sont présentés et mis au point. Elle est aussi très attentive à l'ampleur relative des besoins d'aide des divers pays et s'efforce donc de compenser les "facteurs qui retardent l'action du FED dans le développement de certains pays" (résolution 1/66 du Conseil d'Association, § 7), en accordant à ces derniers

.../...

une assistance technique particulière pour la recherche de projets valables et l'élaboration des demandes de financement. En 1967, sept Etats associés parmi les plus défavorisés ont reçu une telle aide, afin de leur permettre de présenter leurs projets d'une manière comparable, en quantité et en qualité, aux pays disposant d'une administration plus étoffée.

A côté du montant des crédits engagés, il faut tenir compte des aspects qualitatifs de l'aide, tels que ses conditions financières et sa nature, ainsi que ses effets sur l'accroissement des ressources propres du pays ou sur l'apport d'autres ressources extérieures publiques ou privées. Tout jugement portant sur le montant brut des crédits accordés devrait être nuancé et complété par ces considérations.

On ne peut, par exemple, comparer de manière stricte un don pour un projet d'infrastructure à rentabilité diffuse et lointaine avec un prêt pour un projet industriel engendrant, dès sa mise en exploitation, des suppléments sensibles de valeur ajoutée et de recettes publiques. De même, une assistance technique qui permet de découvrir des potentialités économiques nouvelles et de préparer leur mise en exploitation immédiate peut être bien plus déterminante dans le développement d'un pays qu'un investissement d'infrastructure sociale, de même coût, qui n'entraînerait qu'une amélioration immédiate du bien-être des populations.

La Commission s'efforce, en examinant les différents aspects de l'aide, de réaliser l'objectif fixé par le Conseil d'Association, qui est de "promouvoir un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble des Etats associés".

§ 2. ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS

Le degré d'exécution des opérations financées par le Fonds peut s'apprécier par deux indicateurs: le montant des marchés, devis et contrats conclus pour l'exécution de ces opérations (51 millions u.c. en 1967) et le volume des paiements effectués (43 millions u.c. en 1967). Cependant, suivant la nature des opérations, ces deux indicateurs n'évoluent évidemment pas de la même manière.

.../...

a) Marchés, devis et contrats

Le rapport entre le montant des marchés, devis et contrats et le volume des crédits engagés est passé de 9 % au 31 mai 1965 à 30 % au 31 décembre 1966 et à 34 % au 31 décembre 1967.

En fait, ce rapport est beaucoup plus élevé pour les catégories d'opérations, qui, en raison de leur nature, rapprochent l'exécution de l'engagement. Il est de 55 % pour la coopération technique liée, et de 57 % pour l'aide à la production, de 60 % pour la coopération technique générale et presque 100 % pour les secours d'urgence.

Au contraire, pour les investissements et l'aide à la diversification, qui s'exécutent sous la forme de projets exigeant de longs délais de préparation, le rapport des marchés aux engagements est beaucoup moins élevé, bien qu'en progrès depuis 1 an: 24 % au lieu de 18 %.

C'est donc essentiellement dans ce secteur qu'il faut attendre, dans les années qui viennent, la croissance du rythme d'exécution, en ayant à l'esprit que, dès 1968, cette croissance sera d'autant plus marquée que les investissements et l'aide à la diversification représentent 72 % des engagements du Fonds.

b) Paiements effectués

Des constatations analogues pourraient être faites en ce qui concerne les paiements. Car c'est aussi pour la coopération technique générale et les aides à la production que les paiements du Fonds se rapprochent le plus et des engagements et des marchés; ces opérations se dénouent, en effet, dans des délais relativement courts.

Pour les investissements et l'aide à la diversification, certains progrès ont été enregistrés en 1967, puisque les paiements à la fin de cette année (36 millions u.c.), se trouvent à un niveau double de ce qu'ils étaient à la fin de 1966 (16 millions). Ils ne représentent encore, cependant, que 12 % du volume des engagements correspondants (contre 7 % à la fin de 1966).

.../...

Il est intéressant de noter que, depuis trois années, la courbe des paiements du Fonds (1er et 2ème FED cumulés) plafonne: 107 millions u.c. en 1965, 112 millions en 1966 et 106 millions en 1967. Ce plafonnement recouvre, en réalité, deux évolutions divergentes:

- la décroissance des paiements du 1er FED (85 millions en 1965, 76 millions en 1966 et 62 millions en 1967), car les opérations financées par ce Fonds s'achèment vers leur fin (446 millions sur 581 engagés);
- la croissance des paiements du 2ème FED, qui ont progressé de 22 millions en 1965 à 36 millions en 1966 et 44 millions en 1967.

Quels que soient les efforts déployés par les services de la Commission pour accélérer le rythme de l'exécution et des paiements, on est bien obligé de conclure que, toutes choses étant égales par ailleurs, on est arrivé à un point de saturation dont on ne voit pas comment, sans changer les conditions de base, on pourrait le dépasser.

Le meilleur test du rythme d'exécution du FED est probablement le volume des appels d'offres internationaux qui sont lancés, chaque année, par ce Fonds puisque la règle d'or de l'exécution de ses opérations est, en vertu de l'article 132 du Traité de Rome comme de l'article 25 de la Convention de Yaoundé, l'appel à la concurrence internationale.

Or, en 1966 comme en 1967, les services de la Commission ont, grosso modo, publié chaque année 100 appels d'offres internationaux pour un volume estimé à 100 millions d'u.c.

Au Journal Officiel des Communautés paraît un appel d'offres international en moyenne tous les 2,5 jours ouvrables.

Néanmoins, le 31 décembre 1967 les services de la Commission détenaient encore, en instance, 68 dossiers d'appels d'offres.

.../...

Des mesures ont été prises au début de l'année 1968, pour tenter de combler ce retard et donc lancer dans l'année un nombre encore plus important d'appels à la concurrence internationale. Compte tenu des délais habituels entre la date de lancement de l'appel d'offres, la date d'ouverture des soumissions, et celle de la passation du marché et du commencement effectif des travaux, on a tout lieu de penser que la période de pleine exécution des paiements du 2ème FED se situera dans les années 1968 à 1970 et coïncidera donc avec la période de décroissance puis d'arrêt des engagements nouveaux de ce Fonds.

Chapitre II - INVESTISSEMENTS ET COOPERATION TECHNIQUE LIEE

§ 1. DECISIONS NOUVELLES DE FINANCEMENT

A. Investissements

1. Fonds Européen de Développement

Dans la sélection des projets qui ont été soumis en 1967 à la décision de financement, les services de la Commission se sont attachés, comme par le passé, à donner la priorité aux investissements pouvant avoir l'effet le plus décisif sur le développement économique et social des pays intéressés. Les divers critères utilisés pour la sélection des projets s'appliquent, en règle générale, aussi bien aux projets de diversification qu'à ceux financés au titre des investissements.

Presque tous les pays associés disposent maintenant d'une programmation plus ou moins détaillée de leur développement économique, conformément à l'orientation générale définie par le Conseil d'Association (résolution 1/66, § 12 a). Les plans et programmes, malgré leurs lacunes et leurs imprécisions inévitables, et malgré l'impossibilité d'en réaliser tous les objectifs dans les délais fixés, permettent le plus souvent d'apprécier les projets soumis dans le contexte général de l'économie du pays et par rapport aux autres opérations de développement prévues.

Dans certains cas, la priorité relative des besoins ne peut être appréciée avec suffisamment d'exactitude qu'à la suite d'une étude particulière. C'est ainsi que, pour que le FED puisse financer un programme de construction de 514 puits ruraux au Niger, le Gouvernement de ce pays a réalisé une étude détaillée des besoins en eau dans tout le pays; l'aide a pu être ainsi concentrée effectivement sur les besoins prioritaires.

Conformément aussi aux recommandations du Conseil d'Association (résolution 1/66, § 3), la Commission a le souci de concentrer les efforts sur des secteurs ou des zones-clefs.

.../...

Afin d'obtenir des effets rapides et durables sur les structures économiques des pays associés, la priorité est donnée aux opérations complètes portant, soit sur l'introduction massive d'une nouvelle spéculation, en y comprenant tous les stades de la production, de la préparation industrielle et de la commercialisation, soit sur le développement complet d'une région limitée. Parmi les projets du premier type approuvés en 1967 figure l'aménagement agro-industriel d'Agonvy (Dahomey) basé sur l'exploitation du palmier à huile, ainsi que plusieurs opérations de diversification agricole (cf. chap. III, § 2).

Parmi ceux du second type, il faut citer, pour l'année sous revue, la mise en valeur de l'Imbo (Burundi) qui comporte des actions intéressant la production agricole, l'infrastructure sociale et les moyens de communications, ainsi que les programmes de développement régional de la Ouaka en R.C.A. et du Sud-Ouest en Haute-Volta. L'essor de ces deux dernières régions sera organisé autour des cultures principales suivantes: le coton dans le premier projet, le riz et l'arachide dans le second.

En vue d'assurer à l'aide communautaire l'efficacité la plus grande possible, la Commission est parfois amenée à réduire les dimensions des projets présentés, surtout lorsqu'il s'agit de produits ou de techniques nouvelles. L'inverse se passe aussi dans certains cas: l'introduction de la muciculture industrielle à Madagascar, dont la demande portait sur 2.000 ha, fera l'objet d'un financement sur une superficie double, afin d'apporter au pays le plus grand accroissement possible de son revenu (1).

L'efficacité de la coopération financière et technique est liée à l'effort propre fait par les bénéficiaires pour faire fructifier les moyens nouveaux mis à leur disposition. La stimulation de cet effort constitue donc un critère important d'appréciation des nouveaux projets, ainsi que l'a préconisé le Conseil d'Association (résolution 1/66, § 5).

(1) Projet approuvé par la Commission en janvier 1968.

Le FED finance, en principe, la totalité des dépenses nécessaires pour la réalisation de projets complets; l'effort propres des bénéficiaires se situe alors au stade de leur utilisation. Toutefois, dans certains cas, un apport partiel du FED ou de la BEI permet ou stimule un effort d'investissement de la part de l'Etat ou d'entrepreneurs privés. Cela se vérifie surtout pour des projets industriels, qui mettent en oeuvre des capitaux nationaux et étrangers en plus des aides communautaires. Ce fut le cas, en 1967, pour les deux projets d'industries (textile et cimenterie) dans le financement desquels est intervenu le FED (voir chap. VI, § 1). De même, la prise en charge par le FED de l'alimentation en eau et en électricité à Koudougou (Haute-Volta) constitue un facteur déterminant dans l'effort de l'Etat intéressé et des intérêts privés pour y réaliser une usine textile qui sera la principale consommatrice. Dans cet esprit, le FED financera aussi la construction du port d'Owendo (Gabon), qui constitue le plus grand projet approuvé en 1967. Ce port constitue un instrument de communications indispensable pour que d'autres capitaux puissent réaliser les potentialités variées de développement industriel de la région.

Dans le domaine agricole aussi, les populations doivent être intéressées au développement de la production et y participer par un effort propre. La préférence est donc donnée, pour les projets qui s'y prêtent, aux structures de production qui intéressent des exploitations familiales. Toutefois, pour les opérations qui doivent combiner une grande échelle de production et une solide unité de gestion, et pour lesquelles une large part de salariat rural s'impose donc, la Commission veille à ce que les effets du projet soient diffusés auprès des producteurs indépendants de la région. Un Etat associé a été amené à retirer un projet de plantation conçu de telle manière que ses effets économiques et techniques n'auraient pas pu se diffuser dans le milieu villageois.

Il va sans dire que l'effort de modernisation des producteurs individuels doit être guidé et encouragé, au moins au début. Certains projets agricoles comportent donc des primes ou des subsides aux paysans qui auront appliqué les méthodes culturales améliorées. Ainsi, au

Sénégal, pour diffuser la culture du coton, les engrais, insecticides et matériel de traitement seront fournis temporairement à 50 % du prix normal aux producteurs efficients.

Comme dans le passé, la Commission a attaché cette année la plus grande importance aux incidences probables des nouveaux projets sur les finances publiques des pays intéressés, surtout par les charges récurrentes d'entretien et de fonctionnement que devront supporter les budgets locaux. En application de la résolution 1/66, § 9, du Conseil d'Association, elle s'efforce particulièrement d'inciter les Gouvernements intéressés à élaborer leurs projets directement rentables de manière telle que le coût de leur fonctionnement puisse être couvert par les recettes financières des projets eux-mêmes une fois que ceux-ci auront atteint leur rythme normal de production. De même, dans le choix des solutions techniques, la Commission attache une grande importance au niveau des frais d'entretien que nécessitera l'investissement, tel qu'il est conçu, et aux moyens budgétaires, redevances ou autres qui devront permettre de couvrir ces frais. Le souci d'économie au stade de la réalisation ne peut avoir pour conséquence d'entraîner des charges récurrentes supérieures.

L'orientation de la coopération financière et technique définie en 1966 et en 1967 insiste aussi sur l'objectif de coopération régionale entre pays associés. Certains des projets nouveaux approuvés durant cette dernière année répondent particulièrement à cet objectif. Citons les deux projets industriels: cimenterie au Nord-Cameroun et complexe textile au Tchad. Ces deux entreprises sont assurées d'un marché suffisant grâce à des accords spéciaux liant les deux pays en vue d'"harmoniser et coordonner les investissements industriels" en question. En matière de communications inter-africaines, la Commission a approuvé le financement de trois nouvelles opérations: la modernisation de deux routes reliant respectivement la Haute-Volta au Ghana et le Niger au Dahomey, et la modernisation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou.

2. Banque Européenne d'Investissement

Pour sa part, la Banque Européenne d'Investissement a poursuivi l'étude d'importants projets industriels dans les secteurs agricole et minier en collaboration avec la Commission, avec des organismes financiers des Etats membres et avec les Institutions du groupe de la Banque Mondiale. Les décisions de financement en faveur de ces projets devraient être prises en 1968. Si le résultat des études est favorable, les interventions de la Banque se situeront à un niveau assez élevé.

B. Coopération technique liée aux investissements

Sous cette rubrique nous considérons la coopération technique financée par le FED pour la préparation, la réalisation ou la mise en route des investissements et des actions de diversification, car ce qui vaut pour une catégorie de projets vaut aussi pour l'autre.

1. L'aide à la préparation des projets a représenté 1/5ème de la coopération technique liée accordée en 1967, soit 2,9 millions d'u.c.

Sur 34 projets d'investissement et de diversification dont le financement a été décidé au cours de l'année 1967, 16 ont fait l'objet d'une coopération technique préparatoire prise en charge par le FED. Ces projets représentent une masse de crédits bien plus importante que ne le laisserait supposer leur nombre: elle atteint les 2/3 du total engagé pour tous les investissements ordinaires et de diversification. Ce sont donc les plus gros projets qui, dans l'ensemble, requièrent une assistance technique préparatoire, ce qui est logique.

Presque tous les investissements sociaux ont fait l'objet d'une telle aide. Le coût de celle-ci s'est élevé en moyenne à 4,6 % pour les seuls projets scolaires. Parmi ces derniers, rappelons l'exemple du lycée de Bamako, financé sur le 1er FED et inauguré en 1967, pour lequel l'assistance technique préparatoire a permis de dégager une

.../...

solution technique reconnue comme remarquablement réussie sur les plans de l'esthétique, de la robustesse et de l'économie d'entretien, pour un coût d'investissement tout à fait raisonnable.

Les trois-quarts environ des investissements d'infrastructure économique (routes, ports, voies fluviales, chemins de fer, aérodromes) ont dû être mis au point par une assistance technique du FED. Pour ces projets, l'assistance préparatoire a coûté 6,2 % des montants prévus pour le financement des investissements.

Pour les investissements directement productifs, le coût relatif à l'assistance technique préparatoire a été plus élevé (8,7 %) que pour les autres catégories de projets; cela se vérifie surtout pour les investissements de production rurale. L'assistance technique est intervenue principalement pour la préparation de grands projets (d'un coût moyen supérieur à 3 millions d'u.c.), qui représentent environ la moitié des engagements de l'année dans ce secteur. L'inverse se vérifie pour le secteur de la production industrielle: ce sont plutôt les projets de moindre volume, dont la mise au point n'est généralement pas effectuée par des promoteurs privés, qui requièrent une assistance technique préparatoire.

2. La coopération technique liée concomitante fait partie, dans certains cas, de l'exécution même des projets. Il s'agit de prestations d'encadrement ou de formation des populations bénéficiaires, s'étendant normalement à toute la durée du projet. Ce genre d'assistance technique est toujours couverte par le financement des projets auxquels elle se rapporte. Elle a représenté, en 1967, 4,7 millions d'u.c., soit le tiers des crédits portant sur la coopération technique liée.

3. Dans la mesure où il s'agit de travaux, l'assistance technique concomitante a plus souvent pour objet d'aider les services du Gouvernement intéressé dans les tâches de direction et de surveillance du projet, depuis la préparation des appels à la concurrence jusqu'à la réception définitive. Cette assistance technique est prévue souvent dans le projet lui-même,

mais elle est parfois accordée pour faire face à des difficultés surgies après le lancement du projet. Elle a constitué en 1967 26 % des crédits totaux de coopération technique liée (3,7 millions d'u.c.).

4. Le dernier cinquième de ces crédits est allé à l'assistance technique postérieure. Ce volume élevé (2,8 millions d'u.c.) est assez exceptionnel: il comprend un crédit important pour permettre de terminer la mise en route d'un important projet d'infrastructure hospitalière qui avait été financé sur le 1er FED.

§ 2. LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DE NOUVEAUX PROJETS

Les autorités compétentes des Etats associés ont présenté officiellement à la Commission, au cours de l'année sous revue, 49 projets, dont le coût global a été évalué provisoirement à 136 millions d'u.c. Cela porte à 388 le nombre de projets, pour 798 millions d'u.c., présentés à la Commission pour le 2ème Fonds, non compris ceux qui ont été ensuite retirés. Trois de ces projets ont été entretemps financés sur d'autres aides et trois autres ont pu bénéficier de reliquats de crédits du 1er FED.

Par rapport aux années antérieures, on constate un ralentissement de la présentation de projets nouveaux, surtout de la part des Etats associés qui ont déjà obtenu le plus de décisions de financement sur le 2ème FED. Cette tendance est normale à l'approche de la fin de la période quinquennale couverte par la Convention d'Association.

Parmi les nouveaux projets, les transports et communications viennent largement en tête pour les crédits demandés: 62 millions d'u.c. pour 11 projets. Quinze projets nouveaux appartiennent au secteur de la production rurale et représentent un coût estimé de 27 millions d'u.c. Plusieurs d'entre eux doivent contribuer à la diversification des économies intéressées. Deux projets seulement concernent le secteur de l'industrialisation (Industries, mines et énergie), mais leur montant est relativement élevé: 18 millions d'u.c.

Pour le domaine social, 20 demandes ont été introduites en 1967, dont 10 intéressent le secteur de la formation (11 % des crédits), 5 celui de l'hydraulique et de l'édilité (8 % des crédits) et 5 celui de la santé (3 % des crédits).

La répartition sectorielle des projets présentés marque une certaine faiblesse du côté des opérations directement productives. Effectivement, il est plus difficile d'élaborer de tels projets que des dossiers d'infrastructure économique ou sociale. Pour les projets productifs, il faut tenir compte des ressources existantes, des impératifs de marché, des structures de production et de commercialisation, et de bien d'autres facteurs plus ou moins aléatoires qui conditionnent la viabilité de l'opération. Il faut se rappeler, en outre, que les programmes quinquennaux d'amélioration structurelle des productions viennent renforcer les demandes de financement intéressant les secteurs productifs, et qu'il en va de même pour les projets introduits auprès de la BEI, qui relèvent en général du domaine industriel.

En ce qui concerne la qualité des dossiers présentés au FED, la Commission a constaté concrètement une amélioration des caractéristiques techniques, grâce à l'assistance technique préparatoire fournie par le FED aux Gouvernements associés. Toutefois, dans certains cas où il n'y a pas eu d'assistance technique, l'état des projets présentés est moins satisfaisant: de longues mises au point sont alors nécessaires, ainsi que des expertises sur place et des échanges volumineux de correspondance, ayant pour conséquence des retards très appréciables aux différents stades de la procédure.

§ 3. EXECUTION DES PROJETS

1. Fonds Européen de Développement

En conformité avec les résolutions du Conseil d'Association (résolution 2/67, § 2), la Commission accorde une attention particulière à la nécessité de prévoir une coopération technique liée suffisante dans les décisions de financement, afin d'assurer la bonne exécution des projets d'investissement.

C'est ainsi que les effectifs d'assistance technique concomitante demandés pour certains projets pluriannuels de développement agricole ont été augmentés, sur la proposition des services de la Commission, parce que le "facteur humain" constitue une condition décisive de la réussite de telles opérations.

L'expérience acquise dans certaines actions déjà en cours de réalisation a démontré toute l'importance qui s'attache aux qualités humaines des assistants techniques, à côté de leurs qualifications spécifiques. C'est une des raisons pour lesquelles il semble souhaitable de confier les tâches liées à l'exécution d'une opération au bureau d'études ou à l'experts dont les qualités ont déjà été confirmées lors de l'établissement de l'étude préparatoire.

Cependant, les pays intéressés ne peuvent retirer pleinement les fruits d'une assistance technique concomitante que si les experts mis à la disposition du maître-d'oeuvre national transmettent en même temps leur savoir-faire à des techniciens locaux, de manière à ce que le pays soit mieux à même ensuite d'exécuter des projets semblables et que sa capacité d'utiliser des aides soit ainsi accrue. Il faut bien constater, cependant, que la pénurie de personnel qualifié empêche de nombreux Gouvernements d'adjoindre aux assistants techniques quelques homologues ayant une formation de base suffisante. La programmation de l'enseignement établie par les pays intéressés devrait tenir compte de cette lacune particulière.

~~L'aide financière et technique ne peut pas résoudre tous les problèmes~~ relatifs à l'exécution des investissements. La direction et la surveillance de celle-ci reste du ressort des Etats associés, de même que la mise en oeuvre de certains ressources locales et la mise en place des mesures administratives et réglementaires.

A cause du nombre limité de cadres locaux pleinement qualifiés et de l'étroitesse des ressources budgétaires, les Gouvernements intéressés continuent de rencontrer des difficultés à assurer leurs propres tâches,

telles que le lancement des appels d'offres, la réalisation de certains travaux ou études en régie, la mise à la disposition des experts de bureaux et logements, le paiement de la main-d'oeuvre locale dépendant des services gouvernementaux, la constitution de fonds de roulement pour certains projets productifs, les opérations foncières et le paiement d'indemnités d'éviction, etc... Il en résulte de grands retards ou d'importantes difficultés dans l'exécution de certains projets.

2. Banque Européenne d'Investissement

L'exécution des projets financés par la Banque Européenne d'Investissement s'est réalisée selon les prévisions et plusieurs industries sont déjà en exploitation. Les projets concernant les secteurs de l'énergie et des mines seront normalement terminés dans les délais prévus.

§ 4. UTILISATION DES INVESTISSEMENTS TERMINES

Le Conseil d'Association, dans sa résolution 2/67, a exprimé la nécessité que "les Etats associés et la Communauté examinent de commun accord les mesures devant être prises éventuellement pour assurer l'utilisation des aides de la manière la plus adéquate et la plus complète".

Pour pouvoir disposer des éléments d'appréciation nécessaires à un tel examen en commun, la Commission a commencé à rassembler des informations sur l'état des projets déjà terminés (voir tableau no. 6). Pour les investissements, il ne peut s'agir souvent que d'actions commencées il y a plusieurs années. Leur nombre, leur ampleur et leur complexité ne permettent évidemment pas de présenter déjà dans ce rapport une vue d'ensemble de l'utilisation des aides. Seuls quelques investissements récemment visités par des représentants de la Commission seront cités à titre d'exemple. La Commission entend poursuivre ce travail en 1968, pour pouvoir répondre plus complètement au voeu du Conseil d'Association.

En ce qui concerne la coopération technique préparatoire aux investissements, les délais de réalisation étant relativement courts, la plupart des opérations terminées en 1967 ont été engagées en 1966 ou 1965. Les résultats de toutes ces opérations sont rapidement synthétisés ci-dessous. La coopération technique concomitante ou postérieure, elle, est examinée dans le cadre de chaque investissement à laquelle elle est liée.

A. Investissements

Les quelques projets terminés sur lesquels la Commission a déjà pu recueillir des informations précises ne couvrent pas tous les secteurs d'intervention du FED. Les observations résumées ci-dessous n'ont d'ailleurs pas une portée générale, car elles se rapportent à un nombre trop limité de cas. Tout au plus peuvent-elles servir d'indication sur certains aspects de l'utilisation des projets, qui méritent de retenir l'attention des Etats associés et de la Communauté.

Dans le domaine de la production, plusieurs aménagements hydro-agricoles examinés ont montré une utilisation et un entretien très satisfaisants toutes les fois qu'une population d'agriculteurs déjà installée sur place et disposant de ses propres terres se trouvait auparavant limitée dans sa production par l'insuffisance ou l'irrégularité des apports d'eau. Dans de tels cas, la réalisation du projet répond à un besoin si vital des populations et apporte un tel accroissement de la productivité de leur travail que les exploitants font face aux frais d'entretien et même aux grosses réparations de l'investissement. Pour qu'une utilisation aussi satisfaisante soit obtenue, il faut que les terres soient éventuellement préparées jusqu'au stade où les paysans peuvent les travailler avec leurs équipements individuels; ceci implique que soient prévus dans le projet, à charge du FED ou par les soins d'un organisme local, les travaux de préparation qui demandent du gros équipement: défonçage, défrichement, etc...

L'expérience montre aussi combien il est indispensable que les investissements soient complétés par un encadrement intensif et suffisamment prolongé des paysans, de manière à vulgariser auprès de ceux-ci l'emploi des meilleures variétés sélectionnées, les meilleures méthodes de culture compatibles avec leurs habitudes et leur degré de formation, et la meilleure utilisation de l'approvisionnement en eau. Les effets de l'infrastructure hydraulique et de l'amélioration des techniques et des variétés se renforcent réciproquement, au lieu de simplement s'additionner.

A fortiori cela se vérifie-t-il si le meilleur approvisionnement en eau permet d'introduire de nouvelles spéculations, plus rémunératrices. Toutefois, il se révèle indispensable d'assurer aux cultivateurs une rémunération suffisante et régulière de leur travail pendant toute la période d'expérimentation et d'adaptation aux cultures ou méthodes nouvelles. Les aléas inhérents à cette période de lancement doivent être supportés par la puissance publique, et non par les paysans, sous peine de décourager un bon nombre de ceux-ci et d'handicaper ainsi la bonne utilisation du projet.

Parmi les projets intéressant le développement de l'élevage, un de ceux examinés récemment consiste dans l'amélioration de l'infrastructure zoo-sanitaire. Il apparaît que la réalisation de ce projet a permis une forte augmentation de l'activité déployée au profit de la santé du troupeau. Une telle utilisation est évidemment fonction du nombre et de la qualité du personnel dont le travail est lié à ces investissements, ainsi que de l'équipement et des approvisionnements divers qui sont mis à sa disposition.

Le FED est aussi intervenu en faveur de l'élevage par la construction de plusieurs abattoirs. Deux problèmes ont limité l'utilisation d'un de ces investissements; il est probable qu'ils se sont posés pour certains autres du même genre. Le premier de ces problèmes concerne la gestion d'un abattoir. Celle-ci doit se faire selon des normes commerciales rigoureuses et être donc indépendante des services administratifs et des

organismes publics fournisseurs ou clients. Il n'y a que de cette façon que l'exploitation peut être organisée selon des normes techniques et financières qui en assurent la plus grande efficacité économique.

En outre, l'approvisionnement suffisant et régulier de l'abattoir en bétail de bonne qualité doit être assuré. Dans le cas examiné, l'abattoir travaillait bien au-dessous de sa capacité, à cause de la concurrence des circuits d'exportation de bétail sur pied; le remède se situe alors au niveau de l'ensemble de l'économie. Dans d'autres cas, la solution pourrait se trouver dans le cadre d'un projet intégré incluant le développement de zones d'élevage et de circuits d'acheminement des bestiaux.

Dans le domaine des investissements sociaux, des informations ont été recueillies sur l'utilisation d'un lycée d'enseignement général qui paraît très satisfaisante. Cet établissement fonctionne depuis la rentrée scolaire de 1965 et compte déjà 829 élèves. Les collectivités locales ont financés elles-mêmes plusieurs bâtiments et installations complémentaires; elles assurent aussi l'entretien de l'investissement. Le personnel enseignant est fourni en majeure partie par l'aide bilatérale d'un des Etats membres.

Au contraire, une école d'agriculture terminée au début de 1967 est restée pendant un an inutilisée, faute de crédits de fonctionnement inscrits pour cette année au budget de l'Etat intéressé.

B. Coopération technique liée

En 1967 ont été terminées 37 études et expertises financées sur le FED pour la préparation d'investissements et de projets de diversification (voir tableau no. 7). La majeure partie (14) d'entre elles intéressent le secteur de la production rurale; mais les dépenses les plus importantes (52 %) ont été faites pour celui des transports et communications, dans lequel chaque étude préparatoire est relativement très onéreuse.

Sur le total, 33 études et expertises ont eu un résultat positif, c'est-à-dire qu'elles ont apporté au dossier les compléments économiques ou techniques qui permettent maintenant d'envisager effectivement le financement par le FED du projet correspondant, dans la mesure où les crédits nécessaires seront encore disponibles.

Au contraire, quatre études ou expertises ont abouti à une conclusion négative, soit que le Gouvernement intéressé ait retiré le projet sur la base des résultats de l'étude, soit que la Commission ait estimé, en accord avec les autorités du pays demandeur, que l'aide du FED ne convenait pas à la réalisation du projet en question. Ce dernier cas concernait l'exploitation d'un gisement minier pour laquelle il n'existe pas encore de promoteurs.

Chapitre III - AIDES A LA PRODUCTION ET A LA DIVERSIFICATION

Sur les 230 millions d'u.c. réserves, dans les crédits du 2ème FED, aux aides à la production et à la diversification, 142 millions étaient engagés au 31 décembre 1967.

La répartition inscrite aux programmes quinquennaux, tant par produit que par nature de l'aide, n'a guère subi de modifications (voir tableaux 9 et 10). Seuls les crédits prévus au titre de l'amélioration structurelle des productions au Tchad (64.000 u.c.) ont été annulés et affectés à la masse des crédits de l'aide à la diversification de cet Etat.

Les crédits demandés pour les aides à la production, soit 99 millions, étaient engagés à 68 % à la fin de 1967. Les nouveaux engagements de l'année 1967 ont été en partie compensés par les différences négatives entre les crédits engagés et ceux effectivement utilisés, sur les tranches précédentes, au titre du soutien des prix. Pour les aides à la diversification, le taux d'engagement atteignait 57 %.

§ 1. AIDES A LA PRODUCTION

Engagements de nouvelles tranches en 1967

Au cours de la période sus revue, la Commission a engagé les crédits pour neuf tranches annuelles d'aide à la production, (voir tableau no. 11) s'étendant de la deuxième (Togo) à la quatrième (R.C.A. et Cameroun). Le Togo n'a donc pas encore pu rattraper le retard encouru dans la mise en oeuvre de son programme, mais on peut espérer que la troisième tranche annuelle de ce pays pourra faire l'objet d'une décision de financement dans les premiers mois de 1968.

En ce qui concerne le soutien des prix, le montant global engagé (4.305.000 u.c.) au cours de l'année est inférieur de 24 % à celui engagé en 1966. En effet, deux Etats ont transféré des montants prévus pour le soutien des prix à des actions d'amélioration structurelle. De plus, les tranches approuvées en 1967 respectent le principe de dégressivité du soutien des prix par rapport aux tranches antérieures, à l'exception toutefois

.../...

des aides pour le coton au Dahomey et au Niger. Ces deux exceptions ont été rendues nécessaires par l'état très déprimé du marché du coton.

Quant à l'amélioration structurelle, les crédits sont en augmentation pour presque toutes les tranches approuvées par rapport à ceux des tranches précédentes. En tout ils ont atteint 15,7 millions d'u.c. en 1967, contre 10,2 en 1966. Compte tenu des caractéristiques de l'économie agricole des EAMA et de la nécessité d'obtenir des résultats rapides, priorité a été donnée aux actions ayant une influence immédiate sur le rendement et la qualité des produits: utilisation d'engrais et insecticides, emploi d'appareils modernes de traitement et de conditionnement, construction d'installations d'usinage et de stockage. En outre, l'importance de la vulgarisation agricole n'a pas échappé aux pays associés ni à la Commission: dans plusieurs cas, des crédits substantiels ont été demandés et accordés pour l'encadrement et la formation des cultivateurs, notamment dans le domaine de l'élevage intégré à l'agriculture. Enfin, des actions diverses, telles que primes de culture, recherches agronomiques et études pédologiques, sont aussi prévues dans les tranches approuvées en 1967.

L'amélioration structurelle ne devrait pas porter que sur la production, mais aussi sur la commercialisation des produits exportés. Dans certains cas précis, il est apparu qu'une rationalisation des circuits de transport vers les marchés extérieurs pouvait entraîner des économies importantes.

Dans le domaine de la commercialisation, la Commission s'efforce de répondre aux besoins des Etats associés par des moyens complémentaires des aides à la production. D'une part, elle a fait réaliser plusieurs études sur les débouchés de produits intéressant les EAMA (cf. chap. IV, § 2). D'autre part, elle a approuvé le financement d'une participation d'Etats associés à des foires et expositions (cf. chap. V, § 3).

Exécution des tranches annuelles

L'exécution du soutien des prix se déroule au rythme prévu, bien que les décomptes aient tendance à tarder. 75 % des sommes engagées jusqu'au 31 décembre 1967 au titre du soutien avaient été utilisés à cette date (voir

tableau no. 12). Si l'on examine l'évolution des prix de vente des divers produits pour les tranches terminées, on constate que, jusqu'à la campagne 1966/67, les prix des arachides ont été assez stables et même supérieurs aux prévisions (voir tableau no. 13). Cela a permis aux producteurs principaux, le Sénégal et le Niger, de rapprocher leurs prix de revient du prix de réalisation, rapprochement auquel l'aide bilatérale de la France a contribué sensiblement. Toutefois, la baisse très marquée des derniers mois de 1967 laisse craindre que l'écart entre prix de revient et prix de réalisation n'augmente au cours de la campagne 1967/68.

La situation est inverse pour les prix de vente du coton. Pendant la campagne 1965/66, les cours du coton ont subi une dégradation accentuée qui reflétait la lourdeur des excédents, mais l'adoption d'une nouvelle législation cotonnière par le Congrès des Etats-Unis, dans le cadre d'une loi agricole de caractère plus général, a exercé une influence stabilisatrice sur le marché. Les chances se sont donc récemment améliorées de voir les producteurs vendre leur coton à des prix voisins du prix de revient, auquel ils ont abouti grâce à une compression énergétique de leur coût de production.

Pour ce qui est des améliorations structurelles, 36 % des montants engagés à ce titre étaient décomptés au 31 décembre 1967, une partie se trouvant encore au stade de la vérification (voir tableau no. 14). Par rapport à la situation au 30 septembre 1966, l'utilisation des crédits engagés s'est nettement ralentie: 36 % au lieu de 45 %. Cette diminution porte surtout sur les travaux (de 18 % à 3 %) et l'encadrement (de 47 % à 7 %).

Le ralentissement des dépenses concerne non seulement les nouveaux engagements de l'année 1967, mais aussi les décomptes de la période précédente qui ont tendance à tarder, soit à cause de certaines difficultés des services locaux à s'adapter aux nouvelles procédures de paiement, soit à cause d'une mauvaise interprétation des modalités d'exécution des conventions de financement. Afin d'éviter de pareils retards, la Commission applique, depuis quelque temps, un système par lequel les marchés, contrats et devis conclus lui sont notifiés avant que les montants correspondants soient payés sur place ou directement par le FED. Les Etats associés bénéficiant de l'aide à la production font ainsi connaître aussitôt que possible

les dépenses prévues aux services du FED, ce qui facilite et accélère la liquidation des dépenses par ceux-ci.

Utilisation des aides à la production

L'alignement éventuel des prix de vente sur les cours mondiaux, qui constitue l'objectif fixé pour le terme de la période quinquennale, ne pourra pas seulement être le fait d'une compression rigoureuse du prix de revient; il dépendra aussi de l'évolution des cours de chaque produit en question sur le marché mondial. Or, les pays exportateurs intéressés n'ont guère de prise sur cette évolution.

Après trois campagnes agricoles, on peut constater avec satisfaction que tous les pays bénéficiant du soutien des prix ont effectivement pu comprimer leurs prix d'objectif d'une façon très sensible, grâce en partie aux aides pour l'amélioration structurelle des productions.

Les effets de ces aides ne peuvent souvent pas être chiffrés, mais des indices sérieux existent d'une efficacité certaine. Les autorités sénégalaises ont pu déterminer que les zones bénéficiant des actions d'amélioration structurelle ont obtenu des rendements en arachides supérieurs de 5 à 10 % à ceux des autres zones. Pour la campagne 1966/67, la R.C.A. fait état d'une augmentation du rendement du coton qui, de 300 kg/ha en culture traditionnelle, a atteint jusqu'à 700 kg/ha dans les périmètres ayant bénéficié des traitements insecticides et jusqu'à 900 kg/ha dans les périmètres où des insecticides et des engrais ont été appliqués. Si de tels rendements ne se sont pas encore généralisés sur toute l'étendue des périmètres traités, il se dessine toutefois une tendance favorable de la productivité de cette culture dans le pays.

En outre, on a pu noter une tendance des cultivateurs à acheter davantage d'engrais au Sénégal, au Niger et au Cameroun pour les cultures d'arachide; au Cameroun, une tendance à acheter davantage d'engrais et d'insecticides pour les cultures de café et de coton; et à Madagascar, à acheter davantage d'engrais pour le riz. Grâce aux subventions accordées par la Communauté, les cultivateurs ont donc pu constater les avantages de l'utilisation des engrais et des insecticides, et on peut espérer qu'ils continueront dans cette voie quand les subventions auront cessé.

§ 2. AIDES A LA DIVERSIFICATION

La Convention de Yaoundé prévoit que les aides à la diversification doivent permettre aux Etats associés 1°) de réformer leurs structures et 2°) d'élargir la gamme de leurs productions dans les domaines agricole, industriel et commercial (Protocole no. 5, art. 23). Dans sa résolution 1/66, § 2, le Conseil d'Association a précisé que l'objectif fondamental de diversification des économies doit s'accomplir notamment:

- a) en développant des productions nouvelles, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation;
- b) en développant le secteur des services;
- c) en développant la prospection et l'exploitation minières;
- d) en créant le cadre favorable à la création d'industries nouvelles, en particulier à la transformation industrielle des produits locaux;
- e) en réformant les structures de production et de commercialisation des secteurs traditionnels, notamment au moyen de crédits à l'équipement.

Cette large gamme d'interventions couvre pratiquement une grande partie de l'équipement de production et même de l'infrastructure économique dans les pays associés; il convient d'en exclure, par contre, l'amélioration structurelle des cultures relevant des aides à la production, c'est-à-dire, l'amélioration progressive des productions traditionnelles qui n'entraîne pas de réelle transformation des structures.

Les montants prévus pour les aides à la diversification sont loin de pouvoir financer tous les projets acceptables qui doivent contribuer à la diversification économique des Etats associés. La Commission a d'ailleurs décidé le financement au titre des investissements économiques de nombreux projets de cette nature. La coopération technique générale aide aussi en bonne partie à la diversification, tant il est vrai que celle-ci est un objectif fondamental qui oriente, autant que possible, chaque opération de développement.

Au cours de l'année 1967, le FED a engagé 20,4 millions d'u.c. pour le financement de 12 projets, dans le cadre des montants réservés aux aides à la diversification. Deux de ces financements sont partiels, le reste en étant imputé aux investissements économiques. Les engagements se répartissent entre 13,2 millions d'u.c. de subventions non remboursables et 7,2 millions d'u.c. de prêts à conditions spéciales.

Plusieurs autres projets répondant à la notion de diversification, contenue dans la Convention de Yaoundé (Protocole no. 5, art. 23) et précisée par le Conseil d'Association, ont été approuvés en 1967 sur les crédits généraux du FED. Les montants ainsi engagés s'élèvent à 10,5 millions d'u.c. et se décomposent en 8,3 millions de dons et 2,2 millions de prêts à conditions spéciales (voir tableau no. 15).

Tous les projets dans le financement desquels participe la BEI contribuent aussi à la diversification des économies des Etats associés. Au 31 décembre 1967 ils étaient au nombre de 7, pour lesquels avaient été consentis 21 millions d'u.c. de prêts ordinaires.

1. Fonds Européen de Développement

Ci-dessous seront passés brièvement en revue tous les projets de diversification déjà financés sur le 2ème FED, en particulier au cours de l'année 1967, de manière à illustrer les différentes formes d'interventions et à détailler les productions intéressées.

A. Les projets ayant pour but la diversification par "réforme des structures" concernent en majeure partie le secteur de la production rurale. D'une part, la structure de la production agricole est transformée par des aménagements hydrauliques, qui permettent une maîtrise beaucoup plus régulière et complète des ressources naturelles et, par conséquent, une intensification importante des cultures. Sur le 2ème FED, de tels aménagements hydro-agricoles ont déjà été financés en Mauritanie, à Madagascar, au Tchad et au Niger. En 1967 sont venus s'y ajouter un aménagement au Burundi pour la culture du riz et du coton, et un au Sénégal pour la culture du riz et de la banane.

Une réforme structurelle profonde se réalise, d'autre part, par l'implantation d'ensemble agro-industriels, même pour des productions qui existaient déjà dans le pays sous la forme de petites exploitations individuelles. Le FED a déjà financé antérieurement un tel projet en Côte d'Ivoire, pour l'exploitation complète du palmier à huile; en 1967, deux projets du même type sont venus s'y ajouter pour le Cameroun et le Dahomey.

Le secteur de l'élevage, pour sa part, a bénéficié, dans les années précédentes, d'investissements destinés à régulariser et intensifier la productivité et l'exploitation du troupeau, notamment par la création de ranches d'embouche et d'abattoirs. Durant la dernière année écoulée, un autre projet a été financé, qui a pour but de créer des exploitations avicoles modernes au Togo.

3. Les interventions du FED en faveur de l'"élargissement de la gamme des productions" ont été, jusqu'à présent, encore plus nombreuses et variées que celles entraînant une réforme des structures; elles intéressent le domaine agricole et le domaine industriel.

a) Dans le secteur industriel, le FED est intervenu, tout d'abord, pour financer des études et recherches destinées à déterminer des ressources nouvelles exploitables et des entreprises nouvelles pouvant être rentables dans certains Etats. Rappelons l'assistance technique fournie au Bureau de Développement Industriel de Madagascar depuis 1966, ainsi que les prospections minières financées au Burundi, au Rwanda et au Congo-Brazzaville. En 1967, a été terminée l'étude, lancée par la Commission et financée sur le Fonds, relative aux possibilités d'industrialisation dans les Etats associés (cf. chap. IV, § 2).

Sur le 2ème Fonds, ont été financées aussi diverses études portant sur des projets industriels spécifiques: industrie textile, exploitation de phosphates. Durant l'année écoulée sont venues s'y ajouter l'étude d'une fonderie au Rwanda, celle d'une huilerie au Tchad et celle d'un parc industriel pour le compte du Rwanda.

.../...

Quant à la réalisation de projets industriels, malgré les possibilités forcément limitées d'intervention du FED dans ce domaine, l'année 1967 a vu le financement de deux entreprises nouvelles, l'une pour la production de ciment au Cameroun, l'autre pour la production de textiles de coton au Tchad. Ces deux projets permettront une transformation plus poussée de ressources locales, tant pour le marché intérieur que pour l'exportation vers les pays voisins.

b) En ce qui concerne la production rurale, le 2ème FED avait déjà financé des études portant sur la possibilité de lancer la muciculture, l'élaeiculture et la théiculture à Madagascar.

L'élargissement de la gamme des productions résulte évidemment aussi du financement de projets directement productifs. Le Fonds, pour sa part, est déjà intervenu pour établir ou étendre les productions nouvelles suivantes dans le secteur agricole: cacao et palmier à huile au Congo-Brazzaville, pyrèthre au Rwanda, thé au Rwanda et au Burundi, huile essentielle d'orange au Mali et coton au Sénégal. Quatre projets approuvés en 1967 intéressent les spéculations suivantes: produits maraichers au Gabon, avocat en Côte d'Ivoire, anacarde au Dahomey et dah au Mali.

Rappelons encore le financement antérieur de fermes d'élevage au Congo-Brazzaville et du développement de l'apiculture au Rwanda.

c) Certains projets d'infrastructure économique ont pour effet de favoriser de manière directe et spécifique l'établissement d'activités nouvelles de production. Le financement de ports de pêche à Abidjan et à Port-Etienne sur le 2ème Fonds conditionnait évidemment le développement de la pêche maritime dans ces pays. Pour le secteur industriel, rappelons le financement antérieur de deux centrales électriques, l'une pour une usine textile au Cameroun, l'autre pour une usine à thé au Burundi. En 1967, deux opérations du même genre ont encore été approuvées: une centrale hydro-électrique

.../...

pouvant alimenter une seconde usine à thé au Burundi, et l'alimentation en électricité et en eau d'une usine textile en Haute-Volta. De plus, la Commission a approuvé le financement d'un nouveau port maritime au Gabon, dans la zone de Libreville qui appelle un développement industriel certain ; ce projet servira donc en partie à favoriser la diversification des productions. Ajoutons qu'un bon nombre des autres projets d'infrastructure économique financés sur le FED (routes, ports, chemins de fer, etc...) ont aussi pour effet de favoriser la création de productions nouvelles, notamment dans le secteur industriel, en permettant une meilleure circulation des produits et, par conséquent, une meilleure intégration des marchés régionaux et nationaux. Toutefois, cette aide indirecte à la diversification est moins spécifique que dans les cas énumérés ci-dessus.

2. Banque Européenne d'Investissement

Le montant des opérations traitées jusqu'à présent par la Banque dans les EAMA ne donne qu'une idée très partielle de l'importance économique et financière réelle de sa contribution. Les sept prêts accordés par la Banque ont contribué à la réalisation d'un montant total d'investissements six fois plus importants. Ils ont contribué au développement d'"activités métriques" et s'appliquent à des projets relevant du secteur industriel au sens large (y compris les industries extractives et l'énergie), dont la qualité de secteur entraînant est certaine en raison notamment :

- de sa productivité plus élevée ;
- des taux de croissance plus rapides de sa production et de sa productivité ;
- de la création d'économies externes ;
- de l'ampleur possible d'effets d'entraînement et d'effets de polarisation.

On peut même dire que le financement de projets industriels contribue à un degré supérieur de diversification des économies africaines, puisqu'il en résulte non seulement l'introduction d'un nouveau produit, mais encore le développement d'un nouveau secteur, et le plus souvent l'orientation vers un nouveau

marché, éventuellement moins vulnérable et moins instable que celui des produits primaires tropicaux

x

x

x

L'éventail des projets contribuant à la diversification est large dans l'ensemble, même si certains Etats associés ont plus de peine que d'autres à trouver des productions nouvelles rentables ou à pousser la transformation de leurs produits de base. La Commission et la Banque utilisent donc avec souplesse et au maximum les diverses catégories de crédits et les diverses formes financières d'aide pour aider les Etats associés à réaliser une plus grande diversification de leurs économies.

Chapitre IV - COOPERATION TECHNIQUE GENERALE

§.1. ENVOI D'EXPERTS ET D'INSTRUCTEURS

La Commission a décidé, à la demande des Gouvernements des Etats intéressés, d'envoyer et de prendre en charge, pour une durée de deux an, des professeurs dans des établissements des EAMA: 1 professeur au Centre Internationale de Formation Statistique de Yaoundé, 2 professeurs à l'Ecole de Statistiques d'Abidjan.

En outre, elle a approuvé le financement d'une mission d'expert de deux ans pour assister le Secrétariat Général de l'UDEAC dans le domaine de la coopération industrielle régionalé.

Les autres envois d'experts en cours concernent la recherche, pour des pays déterminés, de ressources nouvelles ou d'une solution adéquate à un problème particulier de mise en valeur. Il s'agit de la poursuite de certaines interventions commencées au cours d'exercices précédents: principalement, de l'élaboration d'un programme de modernisation des transports au Togo, pour laquelle un nouveau crédit de 30.000 u.c. a été ouvert en 1967.

L'efficacité des experts mis auparavant à la disposition de certains pays associés trouve ses limites dans la difficulté, pour ces pays, d'assurer la relève de l'assistance technique communautaire.

§.2. ETUDES GENERALES

Etudes nouvelles lancées

Deux études nouvelles ont été lancées en 1967, concernant la promotion commerciale des cuirs et peaux et des bananes des EAMA sur le marché de la CEE.

Dans sa résolution 1/66 (§ 15), le Conseil d'Association a exprimé le souhait que la Communauté poursuive "l'examen des possibilités offertes par une collaboration avec la Commission de l'Euratom en vue de l'amélio-

ration des productions végétales et animales". Le FED a donc partiellement financé en 1967 des recherches sur l'application de l'énergie nucléaire pour la solution du problème de la conservation de la viande et du poisson, ainsi que pour la lutte contre la mouche tsé-tsé. Les premières expérimentations seront situées dans certains pays associés; leurs conclusions pourront, dans l'avenir, être appliquées dans tous ceux où ces problèmes se posent.

Etudes en cours

- Etudes de promotion commerciale des produits des EAMA sur le Marché Commun

1) Cuir et peaux

Cette étude vise à déterminer les obstacles s'opposant, tant en Afrique qu'en Europe, à un accroissement des exportations et les mesures à prendre pour adapter l'offre africaine aux conditions de la demande européenne.

2) Bananes

Cette étude porte sur la production, le transport et la commercialisation de la banane des EAMA; elle vise à préciser les conditions et l'ampleur de la concurrence des pays d'Amérique Latine, afin de proposer les mesures pouvant être prises par les parties intéressées pour rendre la production des EAMA plus compétitive.

3) Cacao

Il s'agit d'une étude de caractère principalement technique sur les conditions d'utilisation de la graisse de cacao par l'industrie des corps gras.

.../...

- Etude sur les possibilités de formation en Afrique Centrale
(Burundi, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, R.C.A., Rwanda)

Cette étude doit faciliter la réalisation du programme des bourses dans les pays associés, en fournissant des informations précises sur les programmes et méthodes de formation et sur les aspects économiques et financiers de l'enseignement professionnel existant dans les trois domaines couverts par le programme de bourses: agricole, économique et technique.

Etudes terminées en 1967

- Programme d'études générales sur les possibilités d'industrialisation des EAMA

Le rapport de synthèse, établi par les services de la Commission, et les rapports des experts ont été communiqués aux Etats membres et aux Etats associés, puis aux organisations régionales africaines et aux organismes internationaux, et enfin aux fédérations professionnelles, aux chambres de commerce et aux entreprises intéressées des Etats membres et associés.

Réalisées autant que possible dans l'optique d'une industrialisation concertée au plan plurinational, ces études sont susceptibles d'encourager concrètement les EAMA à intensifier leurs efforts de coopération régionale.

Il est à espérer, en outre, que les promoteurs privés qui ont manifesté déjà un très vif intérêt pour ces études seront incités à s'intéresser davantage aux perspectives offertes aux investissements industriels dans les EAMA.

- Etude sur la promotion commerciale de l'ananas et de certains fruits tropicaux secondaires sur le marché de la CEE

- Etude sur les possibilités d'emploi du café Robusta des EAMA et sur les problèmes posés par son utilisation dans les Etats membres de la CEE

- Etude sur l'inactivation, par la chaleur, du virus bovine pestique dans les viandes bovines et sur l'emploi des viandes assainies en conserverie alimentaire

Cette étude a fait l'objet de débats à la Conférence annuelle de l'Office International des Epizooties à Paris en mai 1967. Elle apporte des éléments essentiels en vue de surmonter le préalable que constituent les réglementations sanitaires à l'importation en Europe, et elle procure les informations de base indispensables sur les conditions techniques et économiques de l'implantation en Afrique de centres de cuisson et sur les possibilités d'utilisation des viandes traitées par la conserverie. Elle fait aussi le point de la situation actuelle de l'offre africaine et de la demande européenne de viande bovine.

§ 3. PROGRAMME DE FORMATION DES CADRES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les actions entreprises au cours de l'année académique 1966/67 ont été caractérisées par un accroissement du nombre de personnes bénéficiaires et par la poursuite de la diversification des moyens employés pour assurer cette formation: bourses à temps complet, bourses à temps partiel, bourses par correspondance, programmes spécifiques de formation.

De plus, l'augmentation du nombre des boursiers formés sur place a permis d'accroître la coopération déjà existante avec divers établissements situés dans les EAMA.

L'orientation ainsi prise répond donc à la préoccupation d'ensemble exprimée dans les résolutions 1/66 et 2/67, § 7, du Conseil d'Association.

.../...

Toutefois, on doit noter que les programmes généraux de formation des Etats associés, qui selon la résolution 2/67 du Conseil d'Association doivent être le fondement des actions entreprises, n'ont pas été portés à la connaissance de la Commission. Dans ces programmes généraux, une attention particulière devrait être attachée aux besoins nouveaux en emploi résultant de la réalisation des projets d'investissement financés par le FED ou la BEI.

Bourses de formation à temps complet

En 1966/67, 1.663 bourses ont été attribuées à des ressortissants des EAMA, dont 605 bourses nouvelles et 1.058 renouvellements (1). Par rapport à l'année académique 1964/65, la progression globale est de 33 %; par rapport à 1965/66, elle est de 11 %.

Répartition des boursiers par pays d'origine et par pays d'affectation

Conformément à l'orientation générale définie par le Conseil d'Association, les efforts pour utiliser au mieux les possibilités de formation en Afrique et à Madagascar ont abouti à ce que 30,1 % des boursiers, contre 22,2 % l'année précédente, ont effectué leurs études dans des établissements situés dans les EAMA (voir tableau no. 16).

Parmi les 13 pays associés qui reçoivent les boursiers, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, suivis par le Congo (Kinshasa), accueillent à eux trois plus de 75 % de l'ensemble. Un tiers des boursiers ne sont pas originaires du pays africain où ils effectuent leurs études; à ce titre, une réelle coopération régionale africaine se manifeste donc.

Répartition des boursiers par domaine de formation (tableau no. 17)

La proportion des formations dans le secteur "agriculture" continue de s'accroître: elle a atteint, en 1966/67 25,7 %, contre 22,9 % en 1965/66 et 16,9 % en 1964/65. Le secteur "économie" connaît une légère progression.

(1) Dans le précédent rapport, 126 bourses accordées pour une formation à temps partiel et sur place à des artisans, employés et petits chefs d'entreprise étaient comprises dans le total. Compte tenu, d'une part, de ce que le coût de ces bourses est beaucoup moindre que celui des bourses normales et, d'autre part, que la formation y est moins intensive, il a paru préférable cette année de faire figurer à part cette catégorie de bourses (voir B ci-dessous).

Par contre, le secteur "technique" diminue, tout en demeurant de loin le plus important. Les professions féminines s'accroissent légèrement mais en nombre assez faible, ceci en raison notamment du nombre limité de candidatures présentées. Dans ce secteur, les formations les plus recherchées sont celles des services de santé (38 %), puis du secrétariat (30 %) et des services sociaux (14 %).

Résultats scolaires obtenus (tableau no. 18)

La répartition globale des succès et des échecs au terme de l'année académique 1966/67 est la suivante: succès, 79,4 %; échecs, 20,6 %. Le pourcentage des succès est en diminution par rapport à celui de l'année précédente, où il s'élevait à 87,2 %.

La répartition des succès et échecs n'a guère varié entre domaines de formation, le secteur des professions féminines mis à part, mais elle varie davantage entre niveaux de formation. Le pourcentage des échecs s'est nettement élevé au niveau supérieur.

Sur l'ensemble des boursiers, 160 étaient stagiaires dans des entreprises industrielles ou agricoles ou dans des services de Ministères; les autres, soit 1.503, étaient affectés dans des établissements scolaires ou dans des universités. Chez les stagiaires, le pourcentage des échecs s'est élevé à 9 %.

Il apparaît que l'une des raisons principales de l'augmentation des échecs dans l'ensemble doit être trouvée dans les résultats du niveau supérieur, où le nombre des boursiers s'est accru considérablement depuis deux ans au détriment de la catégorie "stagiaires", et qui groupe actuellement près de la moitié des boursiers élèves ou étudiants.

Utilisation de la formation reçue

En conformité avec la résolution 2/67, § 7, du Conseil d'Association, la Commission se préoccupe de l'utilisation qui est faite, par leurs pays respectifs, des boursiers après leur formation. Avec la coopération

.../...

des Gouvernements des pays intéressés, elle a fait effectuer à ce sujet des pré-enquêtes par des équipes de statisticiens dans quelques pays. Il ressort de ces premières indications que presque tous les boursiers qui sont employés, le sont dans des postes qui correspondent à la formation reçue. Le taux d'emploi varie selon les pays de 48 % à 87 %, la moyenne se situant à 66 %. Pour environ 12 % de ces anciens boursiers, il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements; enfin, 15 % environ poursuivent des études sans être demeurés boursiers de la CEE.

La Commission compte approfondir et élargir ces recherches en vue, non seulement de connaître la situation faite aux anciens boursiers, mais encore de vérifier si la formation donnée a été adéquate et d'examiner dans quelle mesure des actions de "recyclage" et de perfectionnement peuvent être requises. A ce titre, une décision de financement a été prise en 1967 pour réaliser une première série d'actions de programmation et de "follow-up".

B. Frais de scolarité pour des cours sur place à temps partie

Dans le cadre du programme de bourses a été financée l'organisation de cours à temps partiel destinés à former et à perfectionner sur place, en matière de gestion et d'organisation des entreprises, des artisans, employés et petits entrepreneurs. 157 personnes ont bénéficié de cette formation: 42 au Cameroun, 91 au Congo-Brazzaville, 9 au Gabon, 15 à Madagascar.

C. Projets spécifiques de formation professionnelle

Un nouveau projet de ce genre a été approuvé en 1967. Il s'agit du Centre de formation de cadres pour coopératives agricoles, au Rwanda. Le programme de formation durera 2 ans et intéressera 80 personnes.

Par ailleurs, les trois projets décidés en 1966 ont été exécutés comme suit:

.../...

- Le programme de formation professionnelle des trente-cinq ouvriers de l'usine textile de Fert-Archambault a été réalisé conformément au plan prévu et s'est terminé en janvier 1967. Les personnes ayant bénéficié de la formation ont été employées dans l'usine.
- Les deux autres projets sont effectivement en cours d'exécution depuis l'automne 1967.

D. Bourses de formation par correspondance

Ce programme a commencé à être mis en oeuvre en janvier 1966. Durant les années civiles 1966 et 1967, 810 boursiers des EAMA ont bénéficié de ce type de formation (voir tableau no. 19).

Dans le secteur "économie", le plus important, les formations suivies relèvent surtout des techniques de l'économie appliquée: comptabilité, statistique, commerce, services, etc... Le secteur "agriculture" comprend la préparation à des concours professionnels, des formations à la gestion des coopératives et enfin des cours d'agriculture pour la formation de paysans "modernes". Le secteur "technique" englobe des préparations diverses: secrétariat, dessin industriel, électricité, radio, etc...

Les formations suivies se situent principalement au niveau professionnel et moyen.

Résultats obtenus

L'évaluation des résultats ne peut évidemment pas être effectuée de la même façon que pour le programme de bourses "à temps complet". Il est possible de suivre, grâce aux comptes rendus trimestriels qui sont régulièrement communiqués à la Commission par les établissements d'enseignement, le degré d'assiduité des élèves à effectuer les exercices, ainsi que les notes obtenues (voir tableau no. 20).

.../...

56,3 % des boursiers ont un taux d'assiduité allant de moyen à très bon. La catégorie faible (19,9 %) comprend, à la fois, des élèves dont on peut craindre qu'ils n'achèveront pas leur programme et aussi des boursiers dont l'assiduité a été freinée par divers motifs (maladie, déplacements professionnels, préparation de concours, etc...) et dont on peut estimer qu'ils poursuivront leur programme. A titre de comparaison, on peut signaler que, dans les pays d'Europe où l'enseignement par correspondance est bien organisé et contrôlé, on estime à 30 % la proportion d'abandon des élèves.

A la date du 1er janvier 1968, sur les 810 bourses qui ont été utilisées au cours des années 1966 et 1967, 115, soit 14,2 %, étaient terminées et 164, soit 20,2 %, avaient été supprimées.

Selon les informations parvenues à la connaissance de la Commission, on comptait sur les 115 bourses terminées 53 réussites à des concours ou examens reconnus officiellement. Il faut tenir compte, cependant, de ce qu'une partie des boursiers ne prétend pas à des examens et suit les cours pour acquérir des connaissances professionnelles supplémentaires.

E. Stages

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé jusqu'au mois de décembre 1967, se sont déroulées 7 sessions de stage avec la participation de ressortissants de 14 Etats associés. Aux deux sessions de 1967 ont participé 15 nouveaux stagiaires.

Les services de la Commission maintiennent avec les anciens stagiaires des relations constantes. Malgré ces efforts, il n'est pas toujours facile de suivre la carrière que fait chaque ancien stagiaire. Toutefois, la Commission est informée de ce que certains d'entre eux ont été appelés par leurs Gouvernements respectifs à occuper des postes importants: on compte 5 diplomates, 21 fonctionnaires nationaux et 2 fonctionnaires d'organisations internationales africaines.

F. Formation de courte durée: colloques

De janvier à décembre 1967, 34 colloques en Europe ont permis de toucher environ 1.000 participants, dont un quart ressortissant de pays autres que les EAMA. En ce qui concerne ces derniers, la moitié des frais occasionnés par leur participation a été, comme en 1966, supportée par le budget de la Commission.

Comme en 1965/66, c'est le Congo (Kinshasa) qui fournit le plus important contingent de participants des Etats associés, suivi par le Cameroun; pour les autres pays, c'est le Nigeria.

En 1967, 4 colloques en Afrique (Bobo-Dioulasso et Douala) ont permis de toucher environ 500 africains. Depuis 1964, le nombre de colloques en Europe est resté sensiblement le même tous les ans, mais la Commission s'est efforcée de développer le nombre de colloques en Afrique, afin, d'une part, de toucher un nombre encore plus important d'Africains et, d'autre part, de réunir ceux qui ont déjà participé à des colloques en Europe et auxquels on pourrait donner une information complémentaire et mise à jour.

Un des intérêts des colloques, et non des moindres, est de mettre en contact les ressortissants de différents pays qui n'auraient pas eu, sans cela, l'occasion de se rencontrer. C'est la raison pour laquelle y sont invités des ressortissants de pays africains autres que les EAMA, particulièrement de pays anglophones. Il a également paru souhaitable d'organiser, à l'occasion des colloques, des rencontres avec de jeunes Européens de la région où se déroule le colloque.

.../...

Chapitre V - AUTRES MODES D'INTERVENTION

§ 1. SECOURS D'URGENCE

Une seule opération de cette nature est en cours d'exécution. C'est l'aide à la population frappée par la famine en Somalie. Elle consistait à mettre en oeuvre les moyens propres à pallier les conséquences d'une sécheresse exceptionnelle survenue en 1965. A la fin de 1967, l'exécution de cette opération n'était pas entièrement terminée. Ce retard, quoique ne portant que sur une fraction du secours en question, démontre concrètement que les procédures d'exécution prévues par les différents règlements du Fonds s'adaptent mal à l'octroi de secours d'urgence.

§ 2. AVANCES AUX CAISSES DE STABILISATION

1. Le Tchad a présenté à la Commission une demande d'avance pour la Caisse de stabilisation des prix du coton, au titre de la campagne 1966/67, en raison de la baisse des cours mondiaux du coton. La Commission a octroyé cette avance, pour un montant de 436 millions de F CFA (soit 1.766.200 u.c.), sur les disponibilités de trésorerie du FED.

Pour répondre au voeu du Conseil d'Association (résolution 1/66, § 14), les avances consenties aux caisses de stabilisation ne sont pas grevées d'intérêts. Cependant, la Commission doit veiller à ce que la trésorerie du FED soit reconstituée dès que possible. C'est pourquoi il est stipulé dans les contrats d'avances que les sommes encaissées par les caisses de stabilisation (lorsque les prix obtenus à l'exportation sont supérieurs au prix plancher) seront comptabilisées dans un compte spécial ouvert au nom du FED. Le solde créditeur de ce compte spécial est générateur d'intérêts créditeurs à la fin de chaque trimestre s'il n'a pas été viré à la Commission avant cette date.

.../...

2. La Caisse de stabilisation des prix du cacao du Cameroun, grâce à l'amélioration des cours du cacao, a pu procéder par anticipation au remboursement du montant de 226 millions de F CFA, qui avait été mobilisé sur l'avance consentie pour la campagne 1965/66.

§ 3. AIDE A LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

En application des recommandations du groupe mixte d'experts pour l'écoulement des produits originaires des EAMA, la Commission a approuvé le financement, sur les aides non remboursables, d'un programme de participation des EAMA à des foires et expositions commerciales organisées dans les Etats membres, jusqu'à concurrence de 500.000 u.c.

Ce programme a pour but d'aider à accroître la pénétration des produits des EAMA sur les marchés des Etats membres. Il couvrira la période allant du 1er janvier 1968 au 31 mai 1969, au cours de laquelle 21 manifestations ont été en principe retenues.

Le financement des réalisations sera assuré conjointement par les Etats membres, les EAMA intéressés et le FED. Les pays membres prendront à leur charge les frais de location des emplacements des stands d'exposition. Les pays associés se chargeront de la fourniture des produits exposés, ainsi que des frais de transport et d'assurances y afférant; ils supporteront également les frais de gestion des stands. La Communauté prendra à sa charge, sur le FED, les frais de construction, d'aménagement et de décoration des stands, ainsi que les frais annexes de publicité.

.../...

Chapitre VI - ADMINISTRATION DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE

§ 1. COLLABORATION ENTRE L'AIDE DE LA COMMUNAUTE ET LES AUTRES AIDES

1. La collaboration entre la Commission et les autres organismes d'aide s'est poursuivie en 1967 d'une façon intensive, aussi bien au niveau de l'instruction qu'à celui de l'exécution des projets. En ce qui concerne la collaboration avec les aides bilatérales des Etats membres de la Communauté, des réunions périodiques ont permis, comme par le passé, une harmonisation des différents programmes d'aide.

Dans certains cas, de nouveaux financements conjoints ont pu être mis au point. Ainsi, pour réaliser le programme de développement régional de la Ouaka (R.C.A.), une assistance technique déjà en place et certaines études seront financées par la France, tandis que le reste de l'assistance technique et les investissements seront pris en charge par le FED. Le projet du port d'Owendo (Gabon) verra probablement la conjonction des aides publiques française, allemande et communautaire. Enfin, le programme de participation aux foires et expositions commerciales mettra en oeuvre des crédits du FED, des aides bilatérales des divers Etats membres et des ressources propres des pays associés intéressés.

Dans deux cas, l'usine textile du Tohad et la cimenterie du Nord-Cameroun, le financement comprend, outre le prêt à conditions spéciales du FED, une large participation de groupes privés européens, à côté des aides publiques de certains Etats membres, de prêts des banques locales et de crédits-fournisseurs. Le prêt du FED représente 16 % du coût total du projet tchadien et 24 % du projet camerounais.

En ce qui concerne l'assistance technique, la Commission a aussi recours, pour coordonner certaines de ses actions avec celles des Etats membres, au Groupe d'Assistance Technique, organe qui relève du Conseil des Communautés Européennes. L'aide à l'Institut National d'Etudes Agronomiques au Congo-Kinshasa (INEAC) a donné lieu à une telle coordination en 1967.

2. En dehors des six Etats membres, les efforts de coordination de la Commission ont continué à s'orienter vers les autres principales sources d'aide et, en particulier, vers les organismes des Nations Unies. Cela a abouti à financer sur le FED, au Burundi, l'infrastructure d'un établissement d'enseignement technique, pour lequel le Fonds Spécial des Nations Unies fournira des professeurs et l'équipement didactique pendant 6 ans. De même, le projet agro-industriel de palmier à huile qui a été approuvé pour le Cameroun a été harmonisé avec une opération nouvelle semblable, financée par l'IDA et la BIRD, qui fait partie du même programme régional.

L'année 1967 a vu encore l'intensification des échanges réguliers d'informations, sur les programmes d'action intéressant les EAMA, entre la Commission et la Commission Economique pour l'Afrique.

3. La Commission a participé activement aux travaux des différents organismes internationaux, notamment pour tout ce qui peut avoir trait aux pays africains associés.

Une attention particulière a été accordée aux réunions de la Commission Economique pour l'Afrique et à celles de ses différents groupes de travail au cours de l'année 1967: industrialisation et investissements privés, planification, etc...

La Commission a participé, en tant que membre, aux travaux du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, qui a pour tâche principale de confronter et de coordonner les efforts et les politiques d'aide de ses membres. Une place de plus en plus importante y a été occupée par la préparation de la deuxième réunion de la CNUCED à New-Delhi (février - mars 1968). Les travaux plus spécialement suivis ont été ceux relatifs aux produits de base, aux produits semi-finis et manufacturés, aux invisibles et au financement, et à la coopération économique régionale.

§ 2. RELATIONS ENTRE LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES
ET LES AUTORITES COMPETENTES DES EAMA

1. Au cours de l'année écoulée, les fonctionnaires de la Commission chargés de la gestion de la coopération financière et technique ont effectué une trentaine de visites dans les différents Etats associés, en vue de discuter avec les autorités responsables des programmes futurs d'intervention du FED, de recueillir les informations nécessaires pour l'instruction des projets en instance et de régler éventuellement des questions pendantes au sujet de la réalisation de ceux en cours.

Les Etats associés ont, de leur côté, envoyé 25 délégations officielles à Bruxelles, soit pour présenter de nouveaux projets au FED, soit pour faire le point de ceux soumis à l'examen de la Commission.

Les échanges de vues fréquents entre les services de la Commission et les instances des pays associés n'ont pas manqué de renforcer leur compréhension mutuelle et de rendre plus aisées et plus rapides l'instruction et l'exécution des projets.

2. En 1967, les experts gouvernementaux représentant les Etats membres de la Communauté au Comité du Fonds se sont rendu compte sur place de la situation et des problèmes de plusieurs Etats associés. Ces voyages d'information les ont amenés au Niger, au Tchad, au Rwanda, en R.C.A., au Burundi et à Madagascar.

§ 3. GESTION DU PERSONNEL DE CONTROLE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

A. Contrôle délégué et technique des projets

Au cours de l'année 1966, 10 contrôleurs délégués avaient été mis en place dans les EAMA. Au décembre 1967, ce nombre était passé à 17. Il reste à pourvoir le poste de contrôleur délégué en République de Côte d'Ivoire, ce qui sera fait dans les premiers mois de 1968.

.../...

La désignation et les fonctions de chaque contrôleur délégué ont été notifiées en son temps par la Commission au Président de la République du pays d'emploi, ainsi qu'à l'Ordonnateur Local et au Payeur Délégué du Fonds Européen de Développement.

Chaque contrôleur délégué a sous son autorité les agents nécessaires au contrôle de l'exécution technique des projets, que ce soient les représentants sur place de bureaux d'études ou des agents recrutés directement. Au 31 décembre 1967, ces agents étaient au nombre de 76 (voir tableau no. 21).

Dans le courant de l'année écoulée, les services de la Commission ont procédé à un échange de vues approfondi avec tous les contrôleurs délégués réunis. A cette occasion, ont été définies avec précision les fonctions essentielles de ceux-ci, à savoir:

- veiller au respect de la Convention de Yaoundé, de ses règlements d'application et des conventions de financement, au cours de l'exécution des projets d'investissement et des programmes de formation;
- éviter que des erreurs techniques soient commises dans la réalisation des investissements.

A l'expérience, il est apparu que les contrôleurs délégués jouent un rôle très utile pour accélérer et faciliter l'exécution des projets; ils conseillent les instances responsables des Etats associés et des entreprises et ils éclairent les services de la Commission pour éviter que des difficultés ne surgissent et pour réduire les échanges de renseignements ou d'observations entre Bruxelles et les pays associés.

B. Assistance technique

Pendant l'année 1967 ont été conclus quatre-vingt-sept contrats d'assistance technique, dont quarante concernant le personnel affecté à l'assistance technique postérieure pour l'Hôpital de Mogadiscio. Ces contrats consistent en principe en un cahier de clauses générales établi

.../...

en 1966 et aménagé, le cas échéant, cas par cas au moyen de clauses particulières. Cependant, en juin 1967, un nouveau modèle-type a été établi, adapté à la situation du personnel en service à Mogadiscio.

Au 31 décembre 1967, 91 contrats pour la coopération technique liée et générale étaient en cours.

Le développement des contacts s'est poursuivi avec de nombreux organismes - instituts, écoles supérieures, association d'anciens élèves - susceptibles de faciliter le recrutement des assistants techniques. Onze missions ont été accomplies dans ce but sur le territoire des Etats membres de la Communauté.

LISTE DES TABLEAUX

- N° 1 Montants des engagements nets de crédits pendant l'année 1967
- N° 2 Répartition par secteurs des crédits engagés
- N° 3 Répartition par pays des crédits engagés
- N° 4 Etudes, envois d'experts et d'assistance technique liés aux investissements, financés sur le 2ème FED
- N° 5 Situation statistique de l'exécution des projets du 2ème FED
- N° 6 Opérations du 2ème FED terminées au 31 décembre 1967
- N° 7 Etudes et expertises d'assistance technique préparatoire aux investissements achevées en 1967
- N° 8 Nombre d'experts et conseillers financés par le FED
- N° 9 Aides à la production - Programmes quinquennaux
- N° 10 Aides à la production - Répartition par produits des crédits prévus aux programmes
- N° 11 Aides à la production - Tranches annuelles approuvées en 1967
- N° 12 Aides à la production - Soutien des prix : situation financière
- N° 13 Aides à la production - Evolution des prix des produits
- N° 14 Aides à la production - Amélioration structurelle
- N° 15 Crédits totaux engagés sur le 2ème FED pour la diversification des économies des EAMA
- N° 16 Boursiers ressortissant des EAMA 1966/67 - Répartition par pays d'origine et d'affectation
- N° 17 Boursiers ressortissant des EAMA 1966/67 - Répartition par pays d'origine et secteurs de formation
- N° 18 Boursiers ressortissant des EAMA 1966/67 - Résultats obtenus par secteurs et niveaux de formation
- N° 19 Bourses par correspondance utilisées au cours des années 1966 et 1967
- N° 20 Taux d'assiduité des boursiers par correspondance
- N° 21 Contrôleurs techniques et délégués employés pour la réalisation des projets financés par le FED.

TABLEAU N° 1

MONTANTS DES ENGAGEMENTS NETS DE CREDITS PENDANT L'ANNEE 1967

ET RECAPITULATION DEPUIS LE 1er JUIN 1964

EAMA + opérations d'ensemble

<u>Source</u>	<u>Type d'aide</u>	1er janvier 31 décembre 67	1er juin '64 31 décembre 67
2ème FED	Investissements	59.500	233.875
Dons	Coopération technique liée et contrôle	7.848	30.668
	Aides à la production	17.538	66.883
	Aides à la diversification	13.215	64.245
	Coopération technique générale	8.001	25.967
	. Experts, études générales et promotion commerciale	6.470	12.112
	. Programmes de formation	1.531	13.630
	. Informations générales	-	225
	Secours d'urgence	-	1.849
	Frais administratifs et divers	268	786
	T o t a l d o n s	106.370	424.273
2ème FED	Investissements	8.199	8.199
Prêts spéciaux	Aides à la diversification	7.151	10.794
	T o t a l p r ê t s s p é c i a u x	15.350	18.993
2ème FED	Avances aux caisses de stabilisation	(1.766)*	p.m.
Avances			
2ème FED	T O T A L	121.720	443.266
B.E.I.	Participation au financement d'investissements	-	20.950
	T O T A L G E N E R A L	121.720	464.216

* Non compris dans le total des engagements, puisqu'il s'agit d'avances sur la trésorerie du Fonds.

TABLEAU N° 2

REPARTITION PAR SECTEURS DES CREDITS ENGAGES

000 uc

Secteurs d'intervention	1 janv. à 31 déc. 1967			Total 1.9.64/31.12.67	
	Budget Commission	2e F.E.D.	%	2e FED	BEI
<u>Industrialisation</u>					%
- Général		201		795	
- Industries manufacturières		2.887		7.824	
- Industries agricoles		43		3.630	
- Energie		1.323		6.397	
- Mines		93		9.982	
		4.547	3,5	28.628	6,1
<u>Production rurale</u>					
- Général		637		829	
- Plantations		15.638		63.232	
- Aménagements agricoles		9.090		45.629 ^a	
- Paysannats, coopératives, animation		1.425			
- Amélioration structurelle & diversif.		27.320		49.852	
- Elevage (et pêche)		303		7.815	
- Promotion commerciale		595		595	
- Soutien des prix		6.353		33.162	
		61.361	47,0	201.114	43,0
<u>Transports et communications</u>					
- Général		30		59	
- Routes et ponts		10.998		88.893	
- Chemins de fer		6.052		7.197	
- Ports et voies fluviales		15.429		22.907	
- Télécommunications		136		136	
- Aéroports		971		971	
		33.616	25,7	120.163	25,7
<u>Hydraulique, édilité, habitat</u>					
- Hydraulique villageoise		6.456		15.035	
- Adductions d'eau urbaines		7.934		14.648	
- Assainissements urbains		446		5.589	
		14.836	11,3	35.272	7,6
<u>Santé</u>					
- Infrastructure		4.273		23.939	
- Campagnes sanitaires				734	
		4.273	3,3	24.673	5,3
<u>Enseignement et formation</u>					
- Général		180		223	
- Infrastructure d'enseignement					
. général		3.541		12.559	
. technique et professionnel		145		17.151	
- Projets spécifiques de formation profess. et envoi d'instructeurs		174		1.152	
- Bourses	1.000	6.536		21.063	
- Stages		54		218	
- Colloques	8	152		623	
		11.790	9,0	52.989	11,3

a) Y compris la promotion commerciale 1964/66

TABLEAU N° 2 (suite)

REPARTITION PAR SECTEUR DES CREDITS ENGAGES

000 uc

Secteur d'intervention	Budget de	2e FED	%	Total	
	la Commission			1.9.64/31.12.67	Budget Commission 2e FED BEI
	1. janv. au 31 déc. 1967				
<u>Divers et non affectés par secteur</u>					%
- Information, documentation		8		233	
- Secours d'urgence		-		1.849	
- Programmation et assistance technique générale		237		2.355	
- Etudes générales		-		224	
- Frais administratifs et financiers		268		518	
		513	0,4	5.179	1,1
<u>TOTAL</u>					
<u>GENERAL</u>		130.936	100,0	468.018	
Avances aux caisses de stabilisation		1.766		7.842	

N.B. : Les montants indiqués dans ce tableau sont ceux des engagements initialement pris pour les diverses opérations ; ils ne tiennent donc pas compte des réajustements ultérieurs (qui peuvent être en hausse ou en baisse, selon les cas), ni les frais de contrôle technique et délégué.

Ceci explique les différences entre les totaux du tableau 1 et ceux du tableau 2 et les divergences qui existent entre ces deux tableaux pour certains types particuliers d'opérations (spécialement les soutiens des prix). En outre, le tableau 2 indique les crédits provenant du budget de la Commission affectés à la coopération technique et financière.

TABLEAU N° 3

REPARTITION PAR PAYS DES CREDITS ENGAGES

RECAPITULATION DU 1ER JUIN 1964 AU 31 DEC. 1967

<u>E.A.M.A.</u>	U.C. (000)			<u>TOTAL</u>
	<u>2ème FED</u>		<u>BEL</u>	
	<u>Dons</u>	<u>Prêts spéciaux</u>	<u>Prêts ordinaires</u>	
Burundi	14.126	-	-	14.126
Cameroun (2)	19.538	8.122	8.505	36.165
Centrafrique	118.476	-	-	118.476
Congo (Brazzaville)	14.184	-	9.000	23.184
Congo (Kinshasa)	38.853	-	-	38.853
Côte d'Ivoire	38.839	9.656	1.015	49.510
Dahomey	17.781	-	-	17.781
Gabon	17.573	-	-	17.573
Haute-Volta	17.356	-	-	17.356
Madagascar	48.368	-	-	48.368
Mali	16.084	-	-	16.084
Mauritanie	13.946	-	-	13.946
Niger	20.461	-	-	20.461
Rwanda	11.131	-	-	11.131
Sénégal	46.307	-	2.430	48.737
Somalie	15.250	-	-	15.250
Tchad (2)	29.161	1.215	-	30.376
Togo	5.296	-	-	5.296
Crédits non ventilés (1)	21.544	-	-	21.544
T O T A L	424.273	18.993	20.950	464.216

(1) Etudes générales, bourses, stages, colloques, informations générales

(2) Non compris l'avance à la caisse de stabilisation

ETUDES, ENVOIS D'EXPERTS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

LIES AUX INVESTISSEMENTS, ENGAGEES EN 1967

U.C. (000)

<u>Secteurs d'intervention</u>	<u>Projets séparés d'A.T. (a)</u>		<u>A.T. comprise</u>	<u>Total</u>	<u>Total du</u>
	<u>Procédure accélérée</u>	<u>Procédure normale</u>	<u>dans les projets</u>		
	<u>du 1er janv. au 31 déc. 1967</u>				<u>1 juin '64 au</u>
					<u>31 déc. '67</u>
Industrialisation	312	-	-	312	2.119
Production rurale	798	878	6.418	8.094	25.865
Transports et communications	1.096	-	1.051	2.147	10.806
Hydraulique, édilité et habitat	164	-	709	873	2.153
Santé	202	1.809	87	2.098	3.420
Enseignement et formation	248	-	202	450	1.544
Divers	213	-	-	213	2.331
T O T A L	3.033	2.687	8.467	14.187	48.238

(a) Y compris certaines opérations d'assistance technique engagées sous d'autres titres que la "coopération technique liée aux investissements".

TABLEAU N° 5

SITUATION STATISTIQUE DE L'EXECUTION DES PROJETS DU 2e FED ET DE LA BEI

2e FED : DONNS	U.C. (000)			U.C. (000)		
	AU 31 DEC. 1966			AU 31 DEC 1967		
	Engagements	Marchés Devis Contrats	Paiements	Engagements	Marchés Devis Contrats	Paiements
Investissements	174.375	12.846	3.280	233.875	35.709	15.353
Assistance technique liée aux investissements et contrôle	22.820	9.880	5.086	30.668	17.107	10.275
Aides à la production	49.345	33.927	23.007	66.883	38.053	34.735
- Soutien des prix	26.843	26.843	15.923	25.478	22.117	18.535
- Amélioration structurelle	22.502	7.084	7.084	41.405	15.936	16.200
Aides à la diversification	51.030	24.499	12.856	64.245	32.432	19.742
Coopération technique	17.966	10.641	8.263	25.967	15.764	13.096
- Experts, études générales et promotion commerciale	5.642	2.803	1.258	12.112	4.490	2.076
- Bourses	11.479	7.277	6.517	12.872	10.345	10.340
- Colloques	456	308	277	551	551	393
- Stages	164	110	88	207	207	129
- Informations générales	225	143	123	225	171	158
Secours d'urgence	1.849	1.770	327	1.849	1.801	1.158
Avances aux caisses de stabilisation*	(6.076)		(916)(a)	(1.766)		0(a)
Frais financiers et administratifs	518	135	135	786	786	430
TOTAL DONNS	317.903	98.698	52.954	424.273	141.652	94.789
2e FED: PRETS A CONDITIONS SPECIALES						
Investissements	-	-	-	8.199	1.215	767
Aides à la diversification	3.644	-	-	10.794	6.482	300
TOTAL PRETS A CONDITIONS SPECIALES	3.644	-	-	18.993	7.697	1.067
Exécution des Prêts de la BEI	20.950	-	1.757	20.950	-	7.424

* Non comprises dans le total (a) Montant payé net, donc déduction faite des remboursements effectués.

TABLEAU N° 6

OPERATIONS DU 2ème FED ET DE LA BEI TERMINEES AU 31 DEC. 1967

U.C. (000)		
<u>Type d'aide</u>	<u>Engagé</u>	<u>dont : terminé</u>
I. Assistance technique et études préparatoires aux investissements (ou à d'autres aides)	13.557	2.081
II. Investissements, aides à la diversification et assistance technique concomitante et postérieure	333.524	101
III. Aides à la production	477	
a. Soutiens de prix	25.478	18.536
b. Améliorations structurelles	41.405	3.736
IV. Coopération technique générale		
a. Envois d'experts et études générales	10.332	752
b. Promotion commerciale	500	-
c. Programmes de formation des cadres et formation professionnelle	14.652	10.413
d. Formation de courte durée (colloques) et stages	758	522
e. Programmes d'information	225	158
V. Secours d'urgence	1.849	-
VI. Frais administratifs et financiers	786	429
T O T A L 2ème FED	443.266	36.728
Investissements BEI	20.950	2.030
TOTAL GENERAL	464.216	38.758

TABLÉAU N° 7

ETUDES ET EXPERTISES D'ASSISTANCE TECHNIQUE PREPARATOIRE

AUX INVESTISSEMENTS ACHEVÉS EN 1967

Secteurs intéressés	Résultat positif		Résultat négatif		Total	
	Nbre	Coût (a) U.C.	Nbre	Coût (a) U.C.	Nbre	Coût (a) U.C.
Industrie	3	30.650	1	68.850	4	99.500
Production rurale	12	692.190	2	195.100	14	887.290
Transports et communi- cations	6	1.570.590	-	-	6	1.570.590
Hydraulique, édilité et habitat	2	107.547	-	-	2	107.547
Santé	2	138.585	-	-	2	138.585
Enseignement et formation	8	208.783	1	10.008	9	218.791
Divers	-	-	-	-	-	-
Total	33	2.748.345	4	273.958	37	3.022.303

(a) Coût définitif ou fixé dans le contrat.

TABLEAU N° 8

NOMBRE D'EXPERTS ET BUREAUX D'ETUDES FINANCES PAR LE FED

du 1er janvier au 31 décembre 1967⁽¹⁾

Secteur d'activité Pays d'origine	Administration publique et services sociaux		Agriculture et Elevage		Industrie et Technologie		Santé		Divers		Total	
	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.
Allemagne	16	1	48	6	78	11	1	-	2	-	145	18
Belgique	21	-	51	4	11	3	2	1	-	-	85	8
France	30	3	97	15	47	19	1	-	2	-	177	37
Italie	11	2	57	3	55	14	2	-	-	-	125	19
Luxembourg	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Pays-Bas	1	2	30	2	33	-	2	-	-	-	66	4
Total CEE	80	8	283	30	224	48	8	1	4	-	599	87
Burundi	-	-	10	3	-	-	-	-	-	-	10	3
Cameroun	3	-	1	-	-	1	4	-	-	-	8	1
Congo-Brassa	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Congo-Kinshasa	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	-
Côte d'Ivoire	2	1	-	1	-	-	-	-	-	-	2	2
Dahomey	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	5	-
Gabon	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Madagascar	3	1	1	-	-	-	-	-	-	-	4	1
Mali	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Mauritanie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
R.C.A.	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Rwanda	-	-	6	1	-	-	-	-	-	-	6	1
Sénégal	-	-	1	-	1	-	1	-	-	-	3	-
Tchad	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	2
Total EAMA	39	2	25	5	2	5	5	-	-	1	71	13
Algérie	-	-	-	-	1	-	3	-	-	-	4	-
TOTAL GENERAL	119	10	308	35	227	53	16	1	4	1	674	100

(1)-La rubrique "Experts" porte sur les experts individuels, ainsi que sur ceux travaillant pour des bureaux d'étude et dont le nombre est expressément prévu dans les contrats.

-La rubrique "Bureaux" a été introduite séparément pour ne pas évaluer arbitrairement le nombre d'experts ne figurant pas expressément dans beaucoup de contrats.

-Il est entendu que les experts et les bureaux d'études n'appliquent pas nécessairement leur activité pour toute l'année en question.

TABLEAU N° 9

AIDES A LA PRODUCTION
PROGRAMMES QUINQUENNAUX

<u>E T A T S</u>	<u>Soutien des prix</u>		<u>Amélioration Structurelle</u>		<u>Total</u>	
	UC (000)	%	UC (000)	%	UC (000)	%
Cameroun	1.702	21,7	6.137	78,3	7.839	100
R.C.A.	2.872	56,7	2.188	43,3	5.060	100
Dahomey	1.105	28,1	2.820	71,9	3.925	100
Madagascar	4.097	19,1	17.269	80,9	21.366	100
Mali	1.594	38,-	2.596	62,-	4.838	100
Niger	2.145	44,3	2.693	55,7	4.190	100
Sénégal	14.876	44,5	18.537	55,5	33.413	100
Tchad	4.177	100	-	-	4.177	100
Togo	863	24,1	2.717	75,9	3.580	100
<u>T O T A L</u>	<u>33.431</u>	<u>37,8</u>	<u>54.957</u>	<u>62,2</u>	<u>88.388</u>	<u>100</u>

TABLERAU N° 10

AIDES A LA PRODUCTION : REPARTITION PAR PRODUITS

DES CREDITS PREVUS DANS LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX

	UC (000)		
	<u>Soutien des prix</u>	<u>Amélioration structurelle</u>	<u>Total</u>
ARACHIDE			
Sénégal	14.876	18.537	33.413
Niger	1.862	1.934	3.796
Cameroun	1.702	810	2.512
Dahomey	674	604	1.278
Togo	335	912	1.247
Mali	215	932	1.147
	19.664	23.729	43.393 (-49 %)
CAFE			
Madagascar	158	6.677	6.835
Cameroun	-	3.666	3.666
Centrafrique	-	1.209	1.209
Togo	-	709	709
Dahomey	-	55	55
	158	12.316	12.474 (-141%)
COTON			
Tchad	4.177	-	4.177
Centrafrique	2.872	979	3.851
Mali	1.379	1.318	2.697
Cameroun	-	1.661	1.661
Togo	478	1.021	1.499
Dahomey	294	618	912
Madagascar	-	696	696
Niger	283	759	1.042
	9.483	7.052	16.535 (-18,7%)
RIZ			
Madagascar	2.773	9.624	12.397
Mali	-	346	346
	2.773	9.970	12.743 (-14,4%)
PALMIER A HUILE			
Dahomey	-	1.426	1.426
Togo	50	-	50
	50	1.426	1.476
POIVRE			
Madagascar	1.166	272	1.438 (-1,6 %)
COCO			
Dahomey	137	117	254
Togo	-	75	75
	137	192	329 (-0,4 %)
TOTAL	33.431	54.957	88.388 (= 100%)

TABLEAU N° 11

AIDES A LA PRODUCTION

Tranches annuelles approuvées du 1er janvier au 31 décembre 1967

Décomposition par produits des crédits initialement engagés

U.C. (000)

	2ème tranche			3ème tranche			4ème tranche		
	Soutien des prix	Amélior. struct.	Total	Soutien des prix	Amélior. struct.	Total	Soutien des prix	Amélior. struct.	Total
CAMEROUN									
Coton	-	-	-	-	318	318	-	321	321
Café	-	-	-	-	1.007	1.007	-	105	105
Arachide	-	-	-	365	181	546	182	978	1.160
	-	-	-	365	1.506	1.871	182	1.404	1.586
R.C.A.									
Coton	-	-	-	-	-	-	490	263	753
Café	-	-	-	-	-	-	-	145	145
	-	-	-	-	-	-	490	408	898
DAHOMÉY									
Arachide	-	-	-	105	110	215	-	-	-
Coton	-	-	-	152	276	428	-	-	-
Cocotier	-	-	-	11	48	59	-	-	-
Café	-	-	-	-	11	11	-	-	-
Palm. à huile	-	-	-	-	412	412	-	-	-
	-	-	-	268	857	1.125	-	-	-
MALI									
Coton	-	-	-	344	506	850	-	-	-
Arachide	-	-	-	-	226	226	-	-	-
Riz	-	-	-	-	67	67	-	-	-
	-	-	-	344	799	1.143	-	-	-
NIGER									
Arachide	-	-	-	492	527	1.019	-	-	-
Coton	-	-	-	137	233	370	-	-	-
	-	-	-	629	760	1.389	-	-	-
SENEGAL									
Arachide	-	-	-	931	9.105	10.036	-	-	-
TCHAD									
Coton	-	-	-	911	-	911	-	-	-
TOGO									
Arachide	61	312	373	-	-	-	-	-	-
Coton	114	318	432	-	-	-	-	-	-
Café	-	217	217	-	-	-	-	-	-
Cocotier	-	33	33	-	-	-	-	-	-
Palm. à huile	10	-	10	-	-	-	-	-	-
	185	880	1.065	-	-	-	-	-	-
	185	880	1.065	3.448	13.027	16.475	672	1.812	2.484

TABLEAU N° 12

AIDES A LA PRODUCTION

Soutien des prix

Situation financière : 31.12.1967
(000 u.o.)

	<u>Engagé</u>	<u>Payé et en cours</u>
Cameroun	842	154
R.C.A.	2.653	2.163
Dahomey	707	383
Madagascar	2.351	1.366
Mali	1.587	-
Niger	1.792	191
Sénégal	11.407	11.182
Tchad	3.710	3.431
Togo	429	109
T o t a l	25.478	18.979

TABLERAU N° 13

AIDE A LA PROJECTION

Evolution des prix des produits

Produit : COTON

Prix FOB par kilo de coton
fibre (en Fra. CFA)

<u>Etat</u>	<u>Prix de</u>	<u>Tranche I</u>	<u>Tranche II</u>	<u>Tranche III</u>	<u>Tranche IV</u>	<u>Tranche V</u>
R.C.A.	objectif	160,100	149,50	147,10	133,-	142,70
	vente prévu	138,518	135,50	132,50	122,-	138,518
	vente réel	136,889	132,359	126,889
DAHOMÉY	objectif	138,817	137,035	135,235	132,750	131,130
	vente prévu	128,363	127,573	124,235	130,750	131,130
	vente réel	121,604	121,046
MALI	objectif	150,34	148,-	148,50	147,50	143,50
	vente prévu	143,50	141,23	143,50	143,50	143,50
	vente réel	150,128 P	144,078 P
NIGER	objectif	145,-	144,28	141,50	138,-	137,-
	vente prévu	137,-	125,-	128,-	137,-	137,-
	vente réel	143,403	127,875
TCHAD	objectif	153,304	147,508	141,882	143,385	141,-
	vente prévu	141,-	141,-	136,815	141,-	141,-
	vente réel	136,962	130,702 P
TOGO	objectif	130,50	127,50	124,60	123,60	120,20
	vente prévu	118,-	118,-	118,-	118,-	118,-
	vente réel	123,285	115,12 P

Produit : COCO RAPE

Prix FOB par kilo

DAHOMÉY	objectif	87,-	82,-	77,-	72,-	68,-
	vente prévu	63,-	63,-	63,-	63,-	63,-
	vente réel	63,-	aucune fabrication

Produit : HUILE DE PALME

Prix CAF par kilo

TOGO	objectif	58,-	57,50	57,-	56,-	55,-
	vente prévu	54,-	54,-	54,-	54,-	54,-
	vente réel	60,247	51,943 R

P = Provisoires

TABLEAU N° 13

AIDE A LA PRODUCTION

Evolution des prix des produits

(suite 1)

Produit : ARACHIDEPrix CAF par kilo
(décortiqués)

Etat	Prix de	Tranche I	Tranche II	Tranche III	Tranche IV	Tranche V
CAMEROUN	objectif	51,-	49,-	49,-	48,-	44,-
	vente prévu	42,50	42,50	44,-	45,-	42,50
	vente réel	48,775	48,154	48,- P
DAHOMEY	objectif	51,50	49,50	48,33	45,50	43,50
	vente prévu	47,-	44,-	44,-	42,-	42,-
	vente réel	50,193	45,13
MALI	objectif	43,95	43,59	43,24	42,90	42,57
	vente prévu	42,70	42,70	42,70	42,70	42,70
	vente réel	47,31 P	47,04 P
NIGER	objectif	50,05	46,50	48,415	45,-	44,-
	vente prévu	48,43	44,-	47,656	44,-	44,-
	vente réel	47,937	45,59
SENEGAL	objectif	52,50	49,75	49,-	46,514	46,-
	vente prévu	49,50	48,75 France	48,50	46,50	46,-
	vente réel		44,-autres pays			
	vente réel	49,55	48,75 France 44,85autres pays
TOGO	objectif	51,50	49,50	46,50	46,-	45,-
	vente prévu	46,11	45,-	43,-	43,-	43,-
	vente réel	46,254	43,713 P

Produit : CAFE

Prix CAF par kilo

MADAGASCAR	objectif	159,175	143,615	128,141	128,141	128,141
	vente prévu	138,584	134,423	130,263	-	-
	vente réel	154,469	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) Pour ces tranches, il n'y a plus de soutien des prix demandés.

TABIEAU N° 13

AIDE A LA PRODUCTION

Evolution des prix des produits

(suite 2)

Produit : RIZ

Prix CAF par kilo

<u>Etat</u>	<u>Prix de</u>	<u>Tranche I</u>	<u>Tranche II</u>	<u>Tranche III</u>	<u>Tranche IV</u>	<u>Tranche V</u>
MADAGASCAR	objectif	61,565	55,172	49,840	45,672	41,350
	vente prévu	41,254	41,270	41,290	41,330	41,350
	vente réel	50,362	(1)

Produit : POIVRE

Prix CAF par kilo

MADAGASCAR	objectif	21	217,095	206,247	195,450	180,-	180,-
	vente prévu		180,-	180,-	180,-	180,-	180,-
	vente réel		192,824	(1)	(1)

(1) Pour ces tranches, il n'y a plus de soutien des prix demandés

TABLEAU 14

AIDES A LA PRODUCTION
AMELIORATION STRUCTURELLE

Situation financière au 31 décembre 1967

u.o. (000)

	Fournitures		Travaux		Encadrement		Divers	
	Engagé	Payé et en cours	Engagé	Payé et en cours	Engagé	Payé et en cours	Engagé	Payé et en cours
CAMEROUN	4.114	2.728	369	70	-	-	1.155	640
R.C.A.	1.370	939	-	-	-	-	326	326
DAHOMÉY	891	239	500	33	266	93	238	156
MADAGASCAR	297	111	1.375	3	3.457	37	3.730	226
MALI	1.560	1.128	164	-	523	248	153	-
NIGER	445	94	655	42	388	96	142	87
SENEGAL	3.591	3.431	8.005	-	2.337	48	3.754	3.297
TCHAD	-	-	-	-	-	-	-	-
TOGO	445	130	703	172	207	-	246	2
Total	12.713	8.800	11.771	320	7.178	522	9.744	4.734

TABLEAU N° 15

CREDITS TOTAUX ENGAGES SUR LE 2ème F.E.D.

POUR LA DIVERSIFICATION DES ECONOMIES DES

E.A.M.A.

U.C. (000)

TYPES ET SECTEURS D'INTERVENTION	Crédits diversification		Crédits généraux		Total
	Dons	Prêts à cond.spéc	Dons	Prêts à cond.spéc	
	1. <u>Réforme des structures</u>				
Production agricole	40.666	10.126	21.305	-	72.097
Commercialisation	936	-	-	-	936
2. <u>Elargissement de la gamme des productions</u>					
a. <u>Pré-investissement</u>					
Agriculture	284	-	50	-	334
Industrie	-	-	1.173	-	1.173
b. <u>Infrastructure</u>					
Agriculture et pêche	2.001	-	1.134	-	3.135
Industrie	4.526	-	297	-	4.823
c. <u>Production</u>					
Agriculture et élevage	15.831	-	2.359	-	18.190
Industrie	-	669	67	2.186	2.922
Total 1964 à 1967	64.244	10.795	26.385	2.186	103.610
Dont : 1967 seulement	13.215	7.151	8.331	2.186	30.838

TABLEAU N° 16

REPARTITION DES BOURSIERS RESSORTISSANT DES E.A.M.A. 1966/67 PAR PAYS D'ORIGINE ET D'AFFECTATION

Pays d'affectation	BELGIQUE	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	BURUNDI	CAMEROUN	CONGO (Kinshasa)	COTE D'IVOIRE	DAHOMY	HAUTE-VOLTA	MALI	MAURITANIE	RWANDA	SENEGAL	ISRAEL	TOTAL
Pays d'origine																		
BURUNDI	34	42	3	13		4	5	1									1	103
CAMEROUN	16	19	58	11		2		93									7	206
CENTRAFRIQUE	2	6	12	3		1		8	1	1								34
CONGO (Brazza)	3	10	9	5		5		2		1							7	42
CONGO (Kinshasa)	157	59	15	31		3		5	62								1	333
COTE D'IVOIRE	10	12	15	2				2		78								119
DAHOMY	9	10	24	6		4		5	5		23							86
GABON		5	2	4						1						5	4	21
HAUTE-VOLTA	2	6	21	8		3		13		15		17					2	87
MADAGASCAR	2	16	37	10		1												66
MALI	4	1	14	7				4		13							5	48
MAURITANIE	2	2	12	4						2				26				48
NIGER		7	3	1		2		10		7			9			5	6	50
RWANDA	24	36		19				8	3						24			114
SENEGAL	8		11	6						2						1	7	35
SOMALIE		8		113		7												128
TCHAD	12	16		4		2		20										54
TOGO	4	4	40	6		3		10		10						3	9	89
Total (affectation)	289	259	276	253		37	5	181	71	130	23	17	9	26	24	14	49	1.663
			<u>1.114</u>								<u>500</u>							

TABLEAU N° 17

REPARTITION DES BOURSIERS RESSORTISSANT DES EAMA - 1966/67

PAR PAYS D'ORIGINE ET SECTEURS DE FORMATION

	<u>Economie</u>	<u>Agriculture</u>	<u>Technique</u>	<u>Professions féminines</u>	<u>T O T A L</u>
Burundi	14	24	61	4	103
Gambour	68	66	40	32	206
Centrafrique	8	8	16	2	34
Congo-Brassaville	4	14	19	5	42
Congo-Kinshasa	94	72	154	13	333
Côte d'Ivoire	32	39	28	18	119
Dahomey	18	12	10	46	86
Gabon	-	9	11	1	21
Haute-Volta	31	14	13	29	87
Madagascar	37	5	14	10	66
Mali	25	7	10	6	48
Mauritanie	10	5	33	-	48
Niger	5	22	23	-	50
Rwanda	26	33	52	3	114
Sénégal	10	15	8	2	35
Somalie	48	19	56	4	128
Tchad	8	37	7	1	54
Togo	22	25	21	21	89
T o t a l	461	426	577	199	1.663
<u>Pourcentages</u>					
1966/1967	27,8	25,7	34,7	11,8	100
1965/1966	24,8	22,9	41,5	10,8	100
1964/1965	25,9	16,8	42,7	14,6	100

RESULTATS OBTENUS PAR SECTEURS DE FORMATION - Année académique 1966/67

P = professionnel M = Moyen S = Supérieur

	<u>Economie</u>			<u>Agriculture</u>			<u>Technique</u>			<u>Professions féminines</u>		<u>Total</u>			
	<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>		<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>		<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>		<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>	<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>		
	P	M	S	P	M	S	P	M	S	P	M	S	P	M	S
Nombre total de bourses	461			426			577			199		1.663			
Total succès et échecs par secteur de formation	359	102		334	92		460	117		167	32	1.320	343		
Pourcentage	77,9 %	22,1 %		78,4 %	21,6 %		79,7 %	20,3 %		83,9 %	16,1 %	79,4 %	20,6 %		

RESULTATS OBTENUS PAR NIVEAUX DE FORMATION - Année académique 1966/67

	<u>Professionnel</u>		<u>Moyen</u>		<u>Supérieur</u>	
	<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>	<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>	<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>
Total par niveau de formation	168	35	445	85	540	191
Pourcentage	82,8 %	17,2 %	84 %	16 %	73,8 %	26,2 %

TABLEAU N° 19

BOURSES DE FORMATION PAR CORRESPONDANCE

UTILISEES AU COURS DE L'ANNEE 1966 et DE L'ANNEE 1967

<u>B.A.M.A.</u>	<u>Economie</u>	<u>Agriculture</u>	<u>Technique</u>	<u>T O T A L</u>
Burundi	-	-	1	1
Cameroun	33	8	16	57
Centrafrique	27	-	24	51
Congo-Brassaville	33	12	20	65
Congo-Kinshasa	5	2	-	7
Côte d'Ivoire	32	17	49	98
Dahomey	1	5	-	6
Gabon	3	-	2	5
Haute Volta	22	2	9	33
Madagascar	79	114	19	212
Mali	-	80	-	80
Mauritanie	7	3	3	13
Niger	11	6	-	17
Rwanda	101	9	15	119
Sénégal	1	2	-	3
Tchad	33	5	1	39
Togo	2	1	1	4
	390	260	160	810
Pourcentage	48,1 %	32,1 %	19,8 %	100 %

Répartition par niveaux

	<u>Professionnel</u>	<u>Moyen</u>	<u>Supérieur</u>
	375	403	32
Pourcentage	46,4 %	49,7 %	3,9 %

TABLEAU N° 21

CONTROLEURS TECHNIQUES ET DELEGUES EMPLOYES POUR

LA REALISATION DES PROJETS FINANCES PAR LE FED

(Situation au 31 déc. 1967)

<u>Pays d'origine</u> / <u>Pays d'affectation (a)</u>	<u>Allemagne</u>	<u>Belgique</u>	<u>France</u>	<u>Italie</u>	<u>Luxembourg</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>TOTAL</u>
Burundi	1	1	1				3
Cameroun	2	1	6				9
Centrafrique	1			1	6		8
Congo (Brazzaville)	1		4	1			6
Congo (Kinshasa)	1	2					3
Côte d'Ivoire	5	2					7
Dahomey	1	1					2
Gabon	1		2				3
Haute-Volta		1		4		1	6
Madagascar (b)		4	5				9
Mali	3	1		1			5
Mauritanie	1		1	1			3
Niger	5			1			6
Rwanda	1	1			1	1	4
Sénégal	3	2		1	1	1	8
Somalie	1		1	1			3
Tchad	3		2				5
Togo		1	1	1			3
TOTAL	30	17	23	12	8	3	93

(a) Le personnel employé par des bureaux d'études a été considéré comme ayant la nationalité du bureau qui l'emploie.

(b) et Archipel des Comores